

7659 G. Malthieu

ANNUAIRE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
POUR
L'ANNÉE ACADÉMIQUE
1869-70

Numéro 13.

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^o

1869.

REVUE GÉNÉRALE
DES ÉTUDES

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADEMIQUE 1869-70.

Septembre.

- 1 Mercredi.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.
- 6 Lundi.
- 7 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.—*Cartier arrixe à Québec, 1855.—Reprise des pensions marres.—Assemblée du conseil universitaire.*
- 15 Mercredi.—*Quatre-Temps.—Reprise des facultés.—Prix du*
[*Prince de Galles.—Prix de poésie.*]
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.—*Quatre-Temps.*
- 18 Samedi.—*Quatre-Temps.*
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.—*Inauguration de l'Unit. Laval, et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.*
- 21 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.

Octobre.

- 1 Vendredi.—*Second incendie du Séminaire, 1705.*
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.—*Ouverture du Petit Séminaire, 1668.*
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
- 13 Mercredi.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.
- 26 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi.—*Jeune.*
- 31 DIMANCHE.

Novembre.

- 1 Lundi.—TOUSSAINT.—Fête d'obligation.
 2 Mardi.—Commemoration des Morts.—Assemblée de la faculté de [Droit].
 3 Mercredi.
 4 Jeudi.—Fête patronale de Mgr. l'Archevêque, Visiteur de l'Université.
 5 Vendredi.
 6 Samedi.
 7 DIMANCHE.
 8 Lundi.
 9 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
 10 Mercredi.
 11 Jeudi.
 12 Vendredi.
 13 Samedi.
 14 DIMANCHE.
 15 Lundi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
 16 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
 17 Mercredi.
 18 Jeudi.
 19 Vendredi.
 20 Samedi.
 21 DIMANCHE.
 22 Lundi.
 23 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
 24 Mercredi.
 25 Jeudi.
 26 Vendredi.
 27 Samedi.
 28 DIMANCHE.
 29 Lundi.
 30 Mardi.

Décembre.

- 1 Mercredi.—Jeûne.
 2 Jeudi.
 3 Vendredi.—Jeûne.
 4 Samedi.
 5 DIMANCHE.
 6 Lundi.
 7 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
 8 Mercredi.—Jeûne.—IMMACULÉE CONCEPTION.—Fête de l'Université.—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr. de Laval, 1658.
 9 Jeudi.
 10 Vendredi.—Jeûne.
 11 Samedi.
 12 DIMANCHE.
 13 Lundi.
 14 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
 15 Mercredi.—Quatre-Temps.
 16 Jeudi.
 17 Vendredi.—Quatre-Temps.
 18 Samedi.—Quatre-Temps.
 19 DIMANCHE.
 20 Lundi.
 21 Mardi.
 22 Mercredi.—Jeûne. } Examens dans toutes les facultés.
 23 Jeudi. }
 24 Vendredi.—Jeûne.
 25 Samedi.—NOËL.
 26 DIMANCHE.
 27 Lundi.—Vacances de Noël.
 28 Mardi.
 29 Mercredi.
 30 Jeudi.
 31 Vendredi.

1870.

Janvier.

- 1 Samedi.—CIRCONCISION.—Fête d'obligation.
- 2 DIMANCHE.
- 3 Lundi.
- 4 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 5 Mercredi.
- 6 Jeudi.—EPIPHANIE.—Fête d'obligation.
- 7 Vendredi.—Retour des pensionnaires.
- 8 Samedi.—Commencement du second terme.
- 9 DIMANCHE.
- 10 Lundi.
- 11 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 12 Mercredi.
- 13 Jeudi.
- 14 Vendredi.
- 15 Samedi.
- 16 DIMANCHE.
- 17 Lundi.
- 18 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 19 Mercredi.
- 20 Jeudi.
- 21 Vendredi.
- 22 Samedi.
- 23 DIMANCHE.
- 24 Lundi.
- 25 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 26 Mercredi.
- 27 Jeudi.
- 28 Vendredi.
- 29 Samedi.—St. François de Sales.
- 30 DIMANCHE.
- 31 Lundi.

Février.

- 1 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 2 Mercredi.
- 3 Jeudi.
- 4 Vendredi.
- 5 Samedi.
- 6 DIMANCHE.
- 7 Lundi.
- 8 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 9 Mercredi.
- 10 Jeudi.
- 11 Vendredi.
- 12 Samedi.
- 13 DIMANCHE.
- 14 Lundi.
- 15 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 16 Mercredi.
- 17 Jeudi.
- 18 Vendredi.
- 19 Samedi.
- 20 DIMANCHE.
- 21 Lundi.
- 22 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 23 Mercredi.
- 24 Jeudi.
- 25 Vendredi.
- 26 Samedi.
- 27 DIMANCHE.
- 28 Lundi.

Mars.

- 1 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 2 Mercredi.—LES CENDRES.
- 3 Jeudi.
- 4 Vendredi.
- 5 Samedi.
- 6 DIMANCHE.
- 7 Lundi.
- 8 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 9 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 10 Jeudi.
- 11 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 12 Samedi.—Quatre-Temps.
- 13 DIMANCHE.
- 14 Lundi.
- 15 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 16 Mercredi.
- 17 Jeudi.
- 18 Vendredi.
- 19 Samedi.
- 20 DIMANCHE.
- 21 Lundi.
- 22 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 23 Mercredi.
- 24 Jeudi.
- 25 Vendredi.—ANNONCIATION.—Fête d'obligation.—Incendie du Grand Séminaire, 1865.
- 26 Samedi.—Mandement de Mgr. Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.
- 27 DIMANCHE.
- 28 Lundi.
- 29 Mardi.
- 30 Mercredi.
- 31 Jeudi.

Avril.

- 1 Vendredi.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.—Emplacement du Séminaire acheté, 1666.
- 11 Lundi.—Examens dans toutes les facultés.
- 12 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.—Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1689.—Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492.
- 13 Mercredi.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.—PAQUES.
- 18 Lundi.—Vicaires de Pâques.
- 19 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.—Reprise des pensionnaires.
- 26 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.—Commencement du troisième terme.
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi.—Naissance de Mgr. de Laval, 1622.

Mai.

1 DIMANCHE.—SAINTE FAMILLE.

Juin.

29 Vendredi.—Naissance de Mgr. de Laval, 1622.

29 Mercredi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

Maï.

- 1 DIMANCHE.—SAINTE FAMILLE.
- 2 Lundi.
- 3 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
- 4 Mercredi.
- 5 Jeudi.—Mort de M. L.-J. Casault, premier recteur de l'Université, 1862.
- 6 Vendredi.—Mort de Mgr. de Laval, 1708.
- 7 Samedi.
- 8 DIMANCHE.
- 9 Lundi.
- 10 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
- 11 Mercredi.
- 12 Jeudi.
- 13 Vendredi.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.
- 16 Lundi.
- 17 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
- 18 Mercredi.
- 19 Jeudi.
- 20 Vendredi.
- 21 Samedi.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.
- 24 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*—Naissance de la Reine, 1819.
- 25 Mercredi.
- 26 Jeudi.—ASCENSION.—Fête d'obligation.
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.
- 29 DIMANCHE.
- 30 Lundi.
- 31 Mardi.

Juin.

- 1 Mercredi.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.—Jehne.
- 5 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
- 6 Lundi.
- 7 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
- 8 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 11 Samedi.—Quatre-Temps.
- 12 DIMANCHE.—SAINTE TRINITÉ.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
- 15 Mercredi.
- 16 Jeudi.—FÊTE-DIEU.—Fête d'obligation.—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
- 17 Vendredi.—Election de Pio IX, 1846.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.—Victoria, reine d'Angleterre, 1837.
- 21 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*—Couronnement de Pio IX, 1846.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.—St. Jean-Baptiste.
- 25 Samedi.—Première messe à Québec, 1615.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.—Jehne.—Couronnement de la Reine, 1837.
- 29 Mercredi.—SS. PIERRE ET PAUL.—Fête d'obligation.
- 30 Jeudi.

Juillet.

1 Vendredi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.

2 Samedi.

3 DIMANCHE.—ChAMPLAIN fonde Québec, 1608.

4 Lundi.—Examens pour l'Inscription et le Baccalauréat *ès Arts*.

5 Mardi.

6 Mercredi.

7 Jeudi.

8 Vendredi.

9 Samedi.

10 DIMANCHE.—DÉDICACE.

11 Lundi.

12 Mardi.

13 Mercredi.

14 Jeudi.

15 Vendredi.

16 Samedi.

17 DIMANCHE.

18 Lundi.

19 Mardi.

20 Mercredi.

21 Jeudi.

22 Vendredi.

23 Samedi.

24 DIMANCHE.

25 Lundi.

26 Mardi.

27 Mercredi.

28 Jeudi.

29 Vendredi.

30 Samedi.

31 DIMANCHE.

N. B.—La rentrée des facultés aura lieu mercredi le 14 septembre 1870. Les pensionnaires doivent rentrer la veille. ~~Examen~~

pour l'Inscription et le Baccalauréat *ès Arts*, commencera jeudi le 1er septembre au matin.

Les cours ouvrent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Laval, la naissance de la

Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation et la fête patronale du Vicaire de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.

Aout.

1 Lundi.

2 Mardi.

3 Mercredi.

4 Jeudi.

5 Vendredi.

6 Samedi.

7 DIMANCHE.

8 Lundi.

9 Mardi.

10 Mercredi.

11 Jeudi.

12 Vendredi.

13 Samedi.

14 DIMANCHE.

15 Lundi.

16 Mardi.

17 Mercredi.

18 Jeudi.

19 Vendredi.

20 Samedi.

21 DIMANCHE.—Solemnité de l'Assomption.

22 Lundi.

23 Mardi.—Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université [Laval, 1860.

24 Mercredi.

25 Jeudi.

26 Vendredi.

27 Samedi.

28 DIMANCHE.—Mgr. Baillargeon, Archevêque de Québec, 1867.

29 Lundi.

30 Mardi.

31 Mercredi.

ANNÉE 1869-70.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ

VISITEUR.

S^A. GRACE MGR. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. OCTAVE AUDET, Directeur du Séminaire.

M. OVIDE BRUNET, Professeur à la Faculté des Arts.

NAPOLÉON CASAUULT, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

*N. B.—La rentrée des Facultés aura lieu mercredi le 14 septembre 1870. Les pensionnaires doivent rentrer au collège le 1^{er} septembre au matin.
pour l'inscription et le Baccalauréat de Arts, commencera jeudi le 1^{er} septembre au matin.
Les cours toquent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Latol, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation et la fête patronale du Visiteur de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.*

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Directeur du Séminaire.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Directeur du Séminaire.

M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. CYRILLE-E. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.

M. BENJAMIN PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER; Professeur à la Faculté de Droit.

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE.

Massier.

AUGUSTIN DIONNE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DOYEN.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Docteur en Droit canonique ; Professeur de Droit canonique.

M. BENJAMIN PAQUET, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte et d'Histoire ecclésiastique.

SECRÉTAIRE

M. L.-H. PAQUET.

FACULTÉ DE DROIT

—
DOYEN.

JACQUES CRÉMAZIE.

—
PROFESSEURS ORDINAIRES.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Docteur en Droit et Juge de la Cour de Recorder de Québec ; Professeur de Droit civil.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Procédure.

NAPOLÉON CASAUULT, Écuyer, Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Droit commercial et de Droit maritime.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Écuyer, Avocat, Licencié en Droit ; Professeur de Droit romain et de Droit administratif.

—
PROFESSEURS EXTRAORDINAIRES.

JAMES-GEORGE COLSTON, Écuyer, Avocat, Licencié en Droit ; Professeur de Droit criminel.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer, Avocat, Licencié en Droit ; Professeur du cours d'Introduction au Droit civil.

—
PROFESSEUR HONORAIRE.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, Avocat à la Cour Impériale de Paris, Docteur en Droit de la Faculté de la même ville, ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.

—
SECRÉTAIRE.

JAMES-GEORGE COLSTON.

—
Appariteur.

CHARLES DIONNE.

FACULTÉ DE MÉDECINE

DOYEN.

JAMES-ARTHUR SEWELL.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, A. M., Docteur en Médecine; Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la société d'Anthropologie de Paris, Membre honoraire de la société d'Émulation de Louvain; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire, et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Docteur en Médecine; Professeur de Tocologie, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et de la Clinique des accouchements à l'Hôpital de la Marine.

CHARLES-EUSEBE LEMIEUX, Écuyer, Docteur en Médecine; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu.

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, Écuyer, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société Médicale de Louvain; Professeur de Médecine légale et d'Hygiène, d'Histologie, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu.

JOSEPH-CHARLESTACHÉ, Écuyer, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Médecin; Professeur de Physiologie.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, Docteur en Médecine; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles et de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire.

CHARLES VERGE, Écuyer, Docteur en Médecine; Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale.

PROFESSEUR EXTRAORDINAIRE.

OLIVIER-ALPHONSE HÉBERT, Écuyer, Docteur en Médecine; Professeur d'Anatomie pratique et de Toxicologie.

SECRÉTAIRE.

O.-ALPHONSE HÉBERT,

DIRECTEUR DU MUSÉE.

L.-J.-ALFRED SIMARD.

Appariteur.

DAMASE FECTEAU.

FACULTÉ DES ARTS

DOYEN.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

- M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Licencié ès Sciences ; Professeur de Physique.
- M. OVIDE BRUNET, Membre de l'Académie des Sciences de Philadelphie, de la Société Philosophique de la même ville, etc., etc. ; Professeur de Botanique.
- M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature générale.
- M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Maître ès Arts ; Professeur d'Histoire.
- M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, Licencié ès Lettres ; Professeur de Littérature latine.
- M. LOUIS BEAUDET, Licencié ès Lettres ; Professeur de Littérature grecque.

PROFESSEUR HONORAIRE.

- M. THOMAS-STERRY HUNT, Docteur ès Sciences, Membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie Américaine des Arts et des Sciences, de l'Imp. Acad. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France, Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

SECRÉTAIRE.

M. T.-E. HAMEL.

AGRÉGÉS DE LA FACULTÉ.

- M. OCTAVE AUDET, Maître ès Arts.
- M. PIERRE ROUSSEL, Bachelier ès Arts.

Curateur du Musée Zoologique.

M. F.-X. BÉLANGER.

Degrés conférés depuis le dernier Annuaire.

MAÎTRES OU LICENCIÉS.

Juillet 1868.....	MM. J.-Elie Panneton, ès Arts. Henri-Josué Martin, en Médecine. J.-Edouard Badeaux, en Médecine (avec distinction).
Mars 1869.....	Jules Guernon-Lussier, (avec distinction).
Mai 1869.....	A.-George Matte, (avec distinction).

BACHELIERS.

Juillet 1868.....	MM. J.-E. Cauchon, en Droit. Ezéar-A. Déry, » James-N. Humphrey, » Théodore Jobin, » Gaspard LeMoine, » Crawford-W.-A. Lindsay, » Ferdinand Roy, » L.-J.-Lactance Archambault, en Médecine.
Septembre 1868.	Louis-Elie Beauchamp, en Médecine. Charles G'ngras, » Edouard Ling, ès Arts. Jos -Elz. Bellemare, » Joseph Dumont, » Clovis-Laflamme, » Philéas Fortier, » Malcolm Guay, » Edouard Labrecque, ès Lettres. Isidore-N. Belleau, » Charles-A. Collet, » Anselme Déziel, » Basile Desrochers, » Charles Darveau, » Nazaire Pâquet, ès Sciences. Réal Guénard, »

Prix Morrin.—(Médecine).—1868.

PREMIÈRE ET SECONDE ANNÉE.

- I *Prix.* M. Joseph-Lactance Archambault.
 II » *Ex æquo.* MM. Charles Gingras,
 Justyn-George-Durham Douglas.

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE.

- I *Prix.* M. Edouard Badeaux.
 II » M. Hubert Neilson.

Concours de poésie française.—1868.

Sujet : *Les Martyrs de la foi en Canada.*

Médaille d'argent, Eustache Prud'homme, Ecuyer, Notaire. (*)

Elèves durant l'Année 1868-69.

FACULTÉ DE DROIT.

- MM. Isidore-Noël Belleau, L. B., *Québec.*
 Charles Darveau, L. B., *Pointe-aux-Trembles.*
 Henri Delagrave, L. B., *Québec.*
 Elzéar-A. Déry, LL. B., *Québec.*
 René Dupont, *Les Trois-Rivières.*
 Theophile Fortier, *Sainte-Claire.*
 Edouard-François-Damase Labrecque, L. B., *St. Laurent,*
(Ile d'Orléans).
 Gaspard LeMoine, LL. B., *Québec.*
 Crawford-W.-A.-Lindsay, L. B., LL. B., *Québec.*

(*) La pièce de M. Prud'homme est reproduite plus loin, page 27.

Hector Marchildon, *Batiscan*.
 Thomas Molony, *Québec*.
 Joseph-Stanislas Perrault, *l'Assomption*.
 Ferdinand Roy, LL. B., *Québec*.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Joseph-Lactance Archambault, M. B., *Saint-Antoine, Rivière Chambly*.
 Louis-Élie Beauchamp, M. B., *Varenes*.
 Alfred Beauchemin, *Bécancour*.
 Joseph-Benjamin Blouin, *Saint-Jean, (Ile d'Orléans)*.
 Jean-Baptiste Bolduc, M. B., *Beauport*.
 Basile Desrochers, L. B., *Saint-Nicholas*.
 Thomas-Ferdinand Doherty, *Montréal*.
 Emile-Félix Dubé, *Les Trois-Pistoles*.
 Charles Gingras, M. B., *Québec*.
 Paul-Etienne Grandbois, M. B., *Sainte-Philomène*.
 Zéphirin Gravel, *Saint-Martin (Ile Jésus)*.
 Pierre-Malcolm Guay, M. B., *Saint-Romuald*.
 Jules Guernon-Lussier, M. L., *Châteauguay*.
 Joseph-Edouard Ladrière, *Notre Dame de Lévis*.
 Joseph-Edouard-Adolphe Lanouette, *Champlain*.
 Abraham Larochelle, *Québec*.
 Alphonse-George Matte, M. L., *Québec*.
 Wilbrod Mayrand, *Deschambault*.
 Antoine-Albert-Alexandre Philion, M. B., *Ottawa*.
 Moïse Rheault, *Bécancour*.

FACULTÉ DES ARTS.

M. Arthur-Thomas Vallée, *Québec*.

Etudiants qui n'ont pas pris l'Inscription.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. Ignace Aubert, *Québec*.
 Arthur Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*.
 Flavien-Guillaume Boutillier, *Sainte-Marie de Monnoir*.

Ernest Cimon, *Québec*.
 Alfred Decelles, *Québec*.
 Charles Dumoulin, *des Trois-Rivières*.
 Arthur-Fleury d'Eschambault, *Chambly*.
 Frédéric Gautier, *Québec*.
 Jean-Godefroi Gourdeau, *Québec*.
 James Haney, *Lotbinière*.
 Arthur Hudon, *Saint-Alphonse de Bagotville*.
 Cyprien Labrègue, *Québec*.
 Achille LaRue, *Saint-Jean (Ile d'Orléans)*.
 Louis-Edouard Lavergne, *Québec*.
 Achillas Mercier, *Québec*.
 James-Wilbrod Miller, *Québec*.
 Charles-A.-T. Pentland, *Québec*.
 Louis Robitaille, *Montréal*.
 François-Fortunat Rouleau, *Québec*.
 Léonidas de Salaberry, *Québec*.
 Thomas-Linière Taschereau,
 Ulric Tessier, *Québec*.
 George-Siméon Thérberge, *Sainte-Marie de la Beauce*.
 Pierre Thérberge, *Québec*.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Louis Beaupré, *Saint-Michel d'Yamaska*.
 Jean-Baptiste Bélanger, *Québec*.
 D.-F.-Ferdinand Bernier, *Québec*.
 Louis-Philippe Bouchard, *Québec*.
 Charles-David Bradley, *Québec*.
 Pierre-Achille-Anaclet Collet, *Saint-Henri*.
 Michael Coote, *Québec*.
 Horace Crépault, *Québec*.
 Alfred-Miville Déchéne, *Saint-Roch-des-Aulnets*.
 Charles Delagrave, *Québec*.
 Philippe-Auguste Désilets, *Saint-Grégoire*.
 Wenceslas Dick, *Québec*.
 Joseph-Eugène Doucet, *Québec*.
 John-Gélase-Adolphe Duvert, *Saint-Hyacinthe*.
 Napoléon Fiset, *Ancienne-Lorette*.
 George Garon, *Québec*.

Félix Gatién, *Sainte-Marie de Monnoir*.
 Edmond Gauvreau, *Québec*.
 Joseph-Eusèbe Grondin, *Québec*.
 F.-X. Louis-Horace Hudon, *Rivière-du-Loup, en bas*.
 Cyrille Lacombe, *Québec*.
 Bénoni-Guérin Lafontaine, *Québec*.
 Edmond de Sales Laterrière, *Québec*.
 Victor de Lotbinière Laurin, *Québec*.
 James-Morrin LeMesurier, *Québec*.
 Joseph Dobree LeMesurier, *Québec*.
 Adolphe Lemire, *Saint-Maurice*.
 Denys-Barnard Maguire, *Joliette*.
 Napoléon Mercier, *La Canardière*.
 Henry de Montarville Pentland, *Québec*.
 Joseph Potvin, *Québec*.
 Arthur Robitaille, *Québec*.
 Evans Rochette, *Québec*.
 Edouard Rouleau, *l'Isle-Verte*.
 Zotique Rousseau, *Les Trois-Rivières*.
 Henry Russell, *Québec*.
 Alfred Simard, *Québec*.
 Gustave Turcolte, *Les Trois-Rivières*.
 Cyrille-Emile Vaillancourt, *Québec*.
 Théophile-Agésilas Venner, *Québec*.

FACULTÉ DES ARTS.

M. Emile Carrier, *Québec*.

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

MM. Ovide Brunet, *Québec*.
 Félix Campeau, *Québec*.
 Hubert Carrier, *Québec*.
 Ovide-Olivier Fréchette, *Québec*.

COURS DES FACULTÉS DURANT L'ANNÉE 1869-70.

FACULTÉ DE DROIT.

PREMIER TERME.

M. CRÉMAZIE	-	-	-	-	-	8	h. A. M.	Tous les jours.
M. LANGELIER	-	-	-	-	-	8	h. A. M.	»
M. TESSIER	-	-	-	-	-	3h. 55m.	P. M.	»
M. LANGELIER	-	-	-	-	-	5	h. P. M.	»
M. CASAULT	-	-	-	-	-	5	h. P. M.	»

SECOND TERME.

M. CRÉMAZIE	-	-	-	-	-	8	h. A. M.	Tous les jours.
M. LANGELIER	-	-	-	-	-	9	h. A. M.	»
M. LANGELIER	-	-	-	-	-	3h. 55m.	P. M.	»
M. CASAULT	-	-	-	-	-	5	h. P. M.	»

TROISIÈME TERME.

M. CRÉMAZIE	-	-	-	-	-	8	h. A. M.	Tous les jours.
M. LANGELIER	-	-	-	-	-	9	h. A. M.	»
M. LANGELIER	-	-	-	-	-	3h. 55m.	P. M.	»
M. CASAULT	-	-	-	-	-	5	h. P. M.	»

M. LANGELIER - - - - - Droit administratif 3h. 55m. P. M. »
 M. CASAULT - - - - - Droit maritime 5 h P. M. »

FACULTÉ DE MÉDECINE.

PREMIER TERME.

M. LANDRY, Pathologie externe et médecine opératoire,	8 h. A. M. Tous les jours.
M. LEMIEUX, Clinique externe (Hôtel-Dieu),	9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mardi, Vendredi. (Sept. et Oct.)
M. JACKSON, Clinique externe (Hôtel-Dieu),	9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mardi, Vendredi (Nov. et Déc.)
M. SEWELL, Clinique interne (Hôtel-Dieu),	{ 9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Lundi, Mercredi, } (Sept.) { Jeudi, Samedi, }
M. LARUE, Clinique interne, (Hôtel-Dieu),	10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mardi, Vendredi.
M. SIMARD, Pathologie générale,	10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Tous les jours. (Octobre.)
M. LEMIEUX, Anatomie descriptive,	10 h. A. M. Mardi, Samedi.
M. HÉBERT, Anatomie pratique,	11 h. A. M. Tous les jours.
M. SIMARD, Clinique ophthalmologique et otol. (Dispensaire),	1 $\frac{1}{2}$ h. à 3 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Tous les jours dep. le 15 oct.
M. LARUE, Médecine légale,	2 h. P. M. Tous les jeudis.
M. SIMARD, Pathologie générale,	3 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. SEWELL, Pathologie interne,	4 h. P. M. Tous les jours.
M. JACKSON, Clinique de Tocologie	5 h. P. M. »

Avertissement spécial à chaque fois.

SECOND TERME.

M. LANDRY, Pathologie externe et Médecine opératoire,	8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 1 ^{er} Avril.
M. SIMARD, Physiologie,	9 h. A. M. Tous les jours.
M. LEMIEUX, Clinique externe (Hôtel-Dieu),	9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mardi, Vendredi. (Jan. et Fév.)
M. JACKSON, Clinique externe (Hôtel-Dieu),	9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mardi, Vendredi. (Mars et Avr.)
M. SEWELL, } Clinique interne (Hôtel-Dieu),	9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Lundi, Mercredi. } Janv. et } Jeudi, Samedi. } Février.
M. LARUE, } M. LEMIEUX, Anatomie descriptive,	10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mardi, Vendredi. } 11 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 1 ^{er} Avril.
M. HÉBERT, Anatomie pratique,	1 $\frac{1}{2}$ h. à 3 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Tous les jours, jusqu'au 8 Mars.
M. SIMARD, Physiologie,	2 h. P. M. Tous les jours, excepté les Jenduis, [depuis le 8 Mars.
M. SIMARD, Clinique ophtalmologique et otol.	2 h. P. M. Tous les Jenduis.
M. JACKSON, Tocologie,	4 h. P. M. Tous les jours.
M. SEWELL, Pathologie interne,	5 h. P. M. Mardi, Jeudi, Sam. jusq. 1 ^{er} Avril.
M. LARUE, Médecine légale,	5 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 20 Mars.
M. VERGE, Matière médicale,	5 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, du 20 Mars au 1 ^{er} Avril.
M. JACKSON, Clinique de Tocologie,	5 h. P. M. Tous les jours, dep. le 1 ^{er} Avril. Avertissement spécial à chaque fois.

(5 h. P. M. Tous les jours, dep. le 1^{er} Avril.
Avertissement spécial à chaque fois.

M. JACKSON, Clinique de Tocologie,

TROISIÈME TERME.

M. LANDRY, Clinique externe (Hôpital de la Marine),	8 h. A. M.	(Mai).
M. LARUE, Clinique interne (Hôtel-Dieu),	9 ^h .	A. M. Tous les jours depuis le 10 Mai.
M. LARUE, Histologie pathologique	11 h. A. M.	Tous les jours excepté les Jendis.
M. SIMARD, Clinique ophtalmologique et otol.	2 h. P. M.	Tous les Jendis.
M. LARUE, Hygiène,	3 h. P. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
M. HÉBERT, Toxicologie,	3 h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. VERGÉ, Matière médicale,	4 h. P. M.	Tous les jours.
M. JACKSON, Tocologie,	5 h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
M. JACKSON, Clinique de Tocologie,		* Avertissement spécial à chaque fois.

FACULTÉ DES ARTS.

COURS ÉLÉMENTAIRES.

Premier terme.	}	Mathématiques, - - - - -	8	h. A. M.	} Tous les jours.	
		Philosophie, - - - - -	2	h. P. M.		
		Physique, - - - - -	8	h. A. M.		
		Chimie inorganique, - - -	4½	h. P. M.		
			2	h. P. M.	} jusqu'au 15 Octobre.	
			9	h. A. M.		} depuis le 15 Octobre.
Second terme.	}	Philosophie, 1 ^{re} année,	8	h. A. M.	} Tous les jours.	
		Mathématiques, - - - - -	2	h. P. M.		
		Chimie organique, - - - -	8	h. A. M.		} Mardi, Jeudi, Samedi.
		Minéralogie et Géologie, Philosophie, 2 ^{de} année,	8	h. A. M.		
			2	h. P. M.	} Tous les jours.	
Troisième terme.	}	Mathématiques, - - - - -	8	h. A. M.		} Tous les jours.
		Philosophie, - - - - -	2	h. P. M.		
		Astronomie, - - - - -	8	h. A. M.	} Tous les jours.	
		Botanique, - - - - -	2	h. P. M.		

Tous les jours.

Botanique, - - - - 2 h. P. M. Tous les jours.

Cours que les Elèves doivent suivre pendant l'année 1869-70.

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Droit romain ; Introduction au Droit civil, durant le premier terme ; Droit civil et Droit administratif, durant les deux derniers termes.
Seconde et Troisième années.—Droit civil ; Procédure ; Droit maritime ; Droit commercial ; Droit administratif.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Première année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie et Hygiène.—N. B. Les élèves qui n'ont fait qu'une année de Philosophie au collège, suivent les cours de Physique, d'Astronomie et d'Histoire naturelle.
Seconde année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie ; Hygiène ; Pathologie générale ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques.
Troisième année.—Anatomie pratique ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Toxicologie ; Médecine légale ; Clinique interne et externe ; Clinique ophthalmologique et otologique.
Quatrième année.—Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Toxicologie ; Médecine légale ; Clinique interne, externe, ophthalmologique et des accouchements.

REMARQUES.—¹⁰ Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. ²⁰ Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours.

LE

CONCOURS DE POESIE DE 1868.

LES MARTYRS DE LA FOI EN CANADA.

MÉDAILLE D'ARGENT.

EUSTACHE PRUD'HOMME, Ecr., Notaire.

CONCOURS POÉTIQUE.

Sanguis Martyrum semen Christianorum.
Le sang des Martyrs est une semence de Chrétiens.
TERTULLEN.

LES MARTYRS DE LA FOI EN CANADA.

PROLOGUE.

Et ecce ostium apertum in celo
APOCALYPSE.

Je voyais s'élever sur des mers sans rivages
L'essaim des Martyrs glorieux ;
Par de là ce vieux monde, écueil semé d'orages,
Ils guidaient leur vol radieux.

Je voyais s'avancer étincelants et calmes
Des Prêtres au cœur généreux ;
Prédicateurs du Christ, ils portaient tous des palmes
Et des vêtements lumineux.

Je voyais s'avancer les âmes de ces braves
Qui combattirent pour leur Roi ;
Alors qu'ils repoussaient de funestes entraves,
Ils défendaient aussi leur Foi.

Je voyais resplendir dans l'azur diaphane
Le voile des vierges de Dieu ;
Sur terre elles priaient loin d'un monde profane
Dans le silence du saint lieu.

Ces Martyrs rayonnants de fraîcheur et de grâces
Chantaient l'éternel Hosanna ;
Ils venaient se pencher à travers les espaces
Sur le beau ciel du Canada.

Je leur disais : « Priez pour votre descendance,
« Ames saintes de nos aïeux ;
« Versez sur vos enfants de la Nouvelle-France
« La bénédiction des Cieux.

« Ici nous nous plaisons à redire l'histoire
« De votre passage ici-bas ;
« Le vieillard à ses fils en transmet la mémoire,
« Et vos noms ne périront pas. »

Ce rêve, de mon cœur agita chaque fibre ;
Et la muse pleine d'émoi
Essaya de chanter, sur sa harpe qui vibre,
Ces heureux Martyrs de la Foi.

I.

LE MISSIONNAIRE.

Les voici ces nouveaux conquérants qui viennent sans
armes, excepté la Croix du Sauveur. Ils viennent, non
pour enlever les richesses et répandre le sang des vaincus,
mais pour offrir leur propre sang, et communiquer le
trésor céleste.

FÉNÉLON.

Quel est ce voyageur à la grave attitude
Qui parcourt des forêts la vaste solitude ?
Sa marche audacieuse explore l'inconnu ;
Sa puissante pensée est dévoilée à nu
Sur les paisibles traits de son mâle visage.
Il marche solitaire En vain sur son passage
Les ronces des ravins ensanglantent ses pieds ;
En vain sur les marais l'épaisseur des halliers
Des reptiles impurs lui cache la retraite ;
En vain de ces déserts la profondeur muette
Laisse échapper parfois d'étranges hurlements ;
Il marche À voir ses yeux pleins d'éblouissements,
À contempler son front que l'extase déride,
Le faux-sage, drapé dans son orgueil stupide,
S'écrierait : « Quel est donc ce spectre d'inspiré
« Qui poursuit, dans des bois où nul n'a pénétré,
« Un rêve, une chimère, une ombre fantastique ?
« Ce qu'il poursuit n'est pas un rêve chimérique ;
« Ce n'est pas l'idéal du penseur orageux
Demandant aux déserts leurs secrets ténébreux ;

Ce n'est pas au milieu des forêts Druidiques
 Le mystère voilé des signes prophétiques
 Qu'ont souvent consultés les vieux Bardes Gaulois ;
 Ce n'est pas un vain nom dont l'oreille des Rois
 Ecoute si souvent les bruits aléatoires.
 Il porte dans ses mains plus que toutes leurs gloires,
 Une épopée entière, un drame éblouissant,
 Une œuvre qu'inspira le Verbe Tout-Puissant.
 Ce poème divin ferait pâlir Homère ;
 Il ferait à lui seul rentrer dans leur poussière
 Ces Dieux menteurs pétris de boue et de métal,
 Ces Jupiters muets au hardi piédestal,
 Que s'était érigés le paganisme antique.
 Cette vérité pure, incorruptible, unique,
 Que soupçonna Socrate et qu'entrevit Platon,
 Ces vertus qu'un Brutus disait n'être qu'un nom,
 Ce livre surhumain les proclame en ses pages.
 Il contient dans ses plis la sagesse des sages ;
 Il dévoile la nuit des siècles écoulés ;
 Et, montrant aux humains sur ce globe exilés
 L'orgueil de leur néant à côté d'une tombe,
 Il donne le courage à quiconque succombe ;
 Il leur fait entrevoir le sentier merveilleux
 Par lequel on parvient à la gloire des Cieux.
 L'oubli, ce moissonneur des œuvres qu'on renomme,
 Le temps, ce bûcheron des monuments de l'homme,
 N'effleureront jamais ces feuillets immortels.
 Les Révolutions briseront des autels
 Ou feront chanceler sur ses bases vieilles
 L'édifice orgueilleux des grandes dynasties ;
 Comme un fleuve imposant les siècles passeront :
 Mais, toujours rajeunis, ces feuillets survivront
 Aux débris emportés par la vague des âges.
 Ils seront comme un phare, au bord des hauts rivages,
 Qui sur les vastes flots où sa lumière a lui
 Doit guider le rameur égaré dans la nuit.
 Ce livre inimitable, universel, sublime,
 Qui peint les profondeurs et les feux de l'abîme,
 Qui reedit les concerts des astres éclatants,
 C'est la Bible, flambeau qui plane sur les temps,
 Phare qui respandit dans les ombres humaines.
 Voilà tout le trésor qu'en des forêts lointaines
 Emporte avec orgueil l'étrange pèlerin.
 Il marche : et son regard, toujours calme et serein,
 Interroge des bois l'immensité profonde.
 Mais où donc porte-t-il sa course vagabonde
 Le pauvre aventurier des espaces lointains ?
 A quel climat va-t-il confier ses destins ?
 Il l'ignore lui-même Et quelles sont ses armes
 Pour se défendre au jour des funèbres alarmes ?
 A-t-il l'arc du chasseur d'une proie enivré ?
 Porte-t-il sur son flanc quelque glaive acéré,

nent sans
 ment, non
 s vaincus,
 niquer le

ÉLON.

ts,

Ou quelque poignard turc dont la lame flamboie,
 Ou ce terrible airain qui tonne et qui foudroie ?
 Il les méprise tous, ces instruments de mort.
 Sans armes, faible et seul, il marche il marche encor.
 Il sait que la forêt sous ses ombres recèle
 Des hommes altérés d'une haine éternelle,
 Dont le fer sans pitié déchire les captifs.
 Peut-être en ce moment pressant leurs pas furtifs
 De sa route plusieurs poursuivent-ils la trace.
 Qu'importe ! Rien ne peut effrayer son audace ;
 Car il porte en ses mains un bois mystérieux,
 Un symbole de paix qui rend victorieux.
 Ce bois, autour duquel les passions humaines
 Ont fait mugir souvent de si terribles haines,
 Du jour qu'il s'est dressé sur le Calvaire en deuil,
 Fut pour l'homme un sauveur et non pas un écueil.
 Alors qu'il dominait la Ville aux sept collines,
 Attila, ce fléau des vengeances divines,
 Devant lui s'arrêta terrible et frémissant.
 Devant ce bois sacré le colosse Ottoman,
 Plein d'effroi, de l'Europe abandonna les portes.
 On arborait ce signe en face des cohortes
 Qui venaient le combattre au nom de leurs faux dieux.
 On courbait à ses pieds un front religieux,
 En même temps qu'ailleurs, objet d'ignominies
 Il subissait le choc des lourdes tyrannies.
 Mais des peuples ligés les efforts furieux
 Ne purent mettre bas le signe glorieux.
 A chaque grand combat recommencé sans trêve,
 A chaque coup de hache, à chaque coup de glaive
 Que les siècles portaient à ses flancs généreux
 On voyait s'agrandir l'arbre majestueux
 Dont les rameaux bénis s'étendant sur le monde
 Lui versaient la fraîcheur de son ombre féconde.
 Non ! Il n'a rien à craindre au sein des bois épais
 Le voyageur armé d'un symbole de paix
 Dont la vertu calmant les haines enflammées
 Repoussa les assauts des plus fortes armées.

Une Bible !... Une Croix !... Oh ! Quel homme assez grand,
 Quel Pontife de l'arche où l'encens se répand,
 Est digne de porter ces deux splendeurs divines ?
 O toi, le messager des célestes doctrines,
 O toi, Prêtre du Christ, échappé du saint lieu,
 Qui poursuis dans les bois les conquêtes de Dieu ;
 Laisse-moi, m'inclinant sur la route où tu passes,
 Baiser plein de respect la poudre de tes traces ;
 Laisse-moi contempler tes féconds dévouements,
 Et jeter une fleur sur tes derniers tourments.

La tente du Wigwam semble vide et déserte,
 Tant le silence est grand sous sa nef entr'ouverte,
 Tant des ombres du soir le manteau vapoureux
 Déroule à flots pressés ses plis mystérieux.
 On n'entend par degré que de lourdes rafales
 Qui, parsilles au bruit des voûtes sépulcrales,
 Font vibrer sourdement l'écorce des carquois.
 Au sein de la bourgade on n'entend nulle voix ;
 Le sommeil se posant sur toutes les paupières
 Verse le sombre oubli dans les âmes guerrières
 Qu'enflammait tout-à-l'heure un rêve rayonnant.
 Mais soudain s'ils sentaient, sur leur front s'inclinant,
 Des ennemis scalpés flotter les chevelures,
 On verrait un sourire errer sur ces figures
 Qui frémissent d'orgueil en face de la mort.

Où ! Dans l'humble Wigwam tout soupire et tout dort.
 Seulement une forme indécise et penchée
 Quittant la solitude où la nuit l'a cachée,
 Passe et repasse au sein du village Indien.
 A la voir, on dirait le voile aérien
 D'un fantôme ambulant qu'imarcho avec mystère.
 L'habit dont est drapé cet hôte solitaire
 Est noir comme la nuit dont il est entouré.
 Et si parfois du Christ l'emblème vénéré
 Ne jetait des éclairs dont tremblent les feuillages,
 L'œil ne pourrait rien voir sous ces forêts sauvages :
 — Dormez ! Dormez ! disait l'hôte mystérieux,
 • Dormez, fils du désert, ô vous pour qui les Cieux
 • Entr'ouvriront bientôt leurs voûtes éternelles.
 • Que les anges du Ciel venant poser leur ailes
 • Sur ces grands fronts rêveurs qui méditent le sang
 • Leur fasso respecter les lois du Tout-Puissant.
 • Dormez ! Le Ciel est noir ; les livides ténèbres,
 • Roulant sur la forêt leurs vêtements funèbres,
 • Portent dans leurs replis un symbole frappant ;
 • Car l'Esprit de l'erreur sur vos âmes répand
 • Des nuages trompeurs qui cachent la lumière.
 • Mais ils disparaîtront comme une ombre éphémère
 • Dès que l'Esprit du bien sur vous aura soufflé ! —

Le lendemain on vit un Prêtre agenouillé,
 Sous le chêne orgueilleux que l'aube effleure et dore,
 Saluer le Seigneur au lever de l'aurore.
 Les Indiens pressant cette heure du réveil
 S'assemblèrent en cercle au feu du Grand-Conseil.
 L'un d'eux se lève et dit : Un fantôme nocturne
 • A posé sur mon front son ombre taciturne.
 • Frères, un songe étrange, amer, inattendu
 • A frappé tout-à-coup mon regard éperdu.

- Je vis passer un homme à la blanche figure,
- Aux habits noirs que presse une longue ceinture,
- Au regard flamboyant parmi l'obscurité.
- Il portait une Croix, flambeau plein de clarté
- Qui projetant ses feux sur la vaste étendue
- Venait à chaque instant terrifier ma vue.
- Pour la première fois j'eus peur, je voulus fuir ;
- Mais une force occulte, impossible à saisir
- Me retint immobile étendu sur ma couche.
- Je n'osai point crier, car je sentais ma bouche
- Se fermer d'elle-même aux efforts de ma voix,
- Et je sentais mes dents s'entrechoquer parfois
- En imitant le bruit de la grêle qui tombe.
- Je vis nos Manitous sur qui du Ciel retombe
- La malédiction qu'on ne peut éviter,
- S'affaissant sur ce sol qu'ils n'osaient désertier,
- Combattre vainement leur dernière agonie.
- Je vis, durant l'effroi de ma lourde insomnie,
- Nos carquois suspendus au bord de nos hamacs,
- Nos flèches, nos couteaux, nos sanglants tomahawcks
- Se briser impuissants et réduits en poussière ;
- Je sentis mes genoux se ployer sur la terre
- Et mon front se courber en face d'une Croix.
- Alors dans les hauteurs j'entendis une voix
- Qui nous disait à tous :— O Hurons, par ce signe
- Vous pouvez remporter plus d'un combat insigne.
- Par lui vous conquerrerez dans l'immense avenir
- Des bonheurs éternels que rien ne peut ternir. —
- Frères, qui me dira l'enigme de ce rêve ?

Il s'assied Comme un bruit de vagues sur la grève,
 Comme un coup d'aviron sur le lac écumant,
 On entendit rouler un long frémissement
 Dans le cercle imposant des vieillards qui méditent.
 Soudain dans le Wigwam des pas se précipitent ;
 Les Indiens groupes autour d'un étranger,
 Par leur étonnement semblant l'interroger,
 Le conduisent en foule à travers les érables
 Au conseil souverain des vieillards redoutables.
 Devant lui, de ce front la sombre majesté
 Étincela d'orgueil et de sénérité :

- Robe noire, ont-ils dit, au seul aspect du Prêtre,
- Des grandes visions l'Esprit t'a fait connaître
- Aux enfants du désert durant la sombre nuit ;
- Ton voyage imprévu fut devancé par lui.
- Nous t'avons vu passer au milieu de nos rêves
- Armé de cette Croix plus forte que nos glaives
- Qui brillait dans tes mains avec tant de splendeurs.
- Sois notre frère, et viens, rendant nos jours meilleurs,
- Parcourir avec nous la solitude immense.
- Oh ! Dis-nous de ton Dieu la magique puissance. »

Le Prêtre est devenu l'oracle des Hurons :
 Sa parole de feu fait courber tous les fronts
 Qui méditaient naguère un projet de vengeance ;
 Elle emplit de terreur et frappe d'impuissance
 Le guerrier frémissant, dont le fer suspendu
 Percerait le captif sur le sol étendu.
 Mais elle fait aussi resplendir dans les âmes
 De l'amour du devoir les généreuses flammes ;
 Elle ouvre à leurs esprits des horizons nouveaux,
 Indulgente elle jette un voile sur leurs maux
 Afin de mieux guérir la blessure qui saigne.
 Il n'est point de vertus que ce Prêtre n'enseigne,
 Il n'est point de labeurs qui puissent l'accabler,
 Il n'est point de périls qui le fassent trembler.
 Il plie au bien le cœur de l'enfance naïve ;
 Il entoure de paix la vieillesse plaintive
 Dont l'âme s'épuisant en regrets superflus
 Invoque les exploits des jours qui ne sont plus.
 La femme assise au pied de la tente légère
 Se lève à son aspect, et porte, heureuse et fière,
 Le frère nouveau-né qu'il consacre au Seigneur.
 Il arme avec gaieté la flèche du chasseur
 Pour marcher avec lui dans des forêts lointaines.
 Des fleuves et des lacs les ondes souveraines
 Connaissent de son bras les efforts courageux ;
 Elles aiment à voir en sillage écumeux
 Leur surface s'ouvrir sous sa rame intrépide.
 Oh ! Quand le vent gémit dans la forêt aride,
 Quand des mornes hivers la neige aux blancs flocons
 Roule de toutes parts ses glacés tourbillons ;
 Lorsque l'ours a rugi du fond de sa tanière ;
 Quand le chêne ébranlé penche sa cime altière
 Et tombe avec fracas sur les arbres voisins ;
 Quand on entend bondir les ondes des ravins ;
 Lorsque sur le désert s'étendent les ténèbres,
 Et qu'il s'emplit de cris formidables, funèbres,
 Inénarrables comme un sombre cauchemar :
 Ce froid, ces vents, ces bruits venus de toute part
 Jettent soudain dans l'âme un trouble involontaire.
 Et si dans ce moment la solitude austère
 Répercute partout, du plus profond des bois,
 L'hymne lugubre et fier du féroce Iroquois,
 Qui ne se sentirait trembler dans tout son être
 Sous cet effroi profond qui jusqu'aux os pénètre ?
 Seul l'apôtre du Christ entendant ces clameurs
 Sans crainte peut subir ces terribles frayeurs ;
 Car il puise d'en haut sa force et son courage.
 Alors, qu'un inconnu sous sa hutte sauvage
 Arrive haletant et transi par le froid,
 Qu'il lui dise attristé : — Frère, viens avec moi

« Par delà ces grants monts que la tempête assiège ;
 « Car mon père veut voir ses longs cheveux de neige
 « Purifiés par l'eau de ton Baptême saint,
 « Avant que de son corps le souffle soit éteint. » —
 Aussitôt il saisit ses raquettes rapides,
 Les attaché à ses pieds par des liens solides,
 Jette un large manteau sur ses membres frileux,
 Puis s'enfonce avec joie en ces déserts poudreux.
 Si les vents ont pour lui trop d'aiguillons qui cuisent,
 S'il est las de courir, si ses forces s'épuisent,
 Si son souffle avec peine en sa bouche arrête
 Ne peut plus invoquer la divine bonté,
 Si le froid l'a rendu plus pâle que le marbre :
 Il se met pour prier à genoux sous un arbre,
 Se réchauffe un instant aux flammes d'un bûcher ;
 Puis, plus alerte encor, recommence à marcher
 Jusqu'à ce qu'il atteigne au terme de sa route.
 Il arrive et parlant au vieillard qui l'écoute
 Il lui peint de son Dieu l'ineffable bonté,
 Dans son cœur plein de foi verse la vérité,
 Fait couler sur son front l'eau régénératrice,
 Et le voit, devant l'heure libératrice,
 S'illuminer déjà du bonheur des Elus.
 Quelques instants encore, et le vieillard n'est plus
 Qu'un cadavre, jouet d'une matière inerte.
 Le bon Prêtre bientôt sur sa tombe déserte
 Entonne un *Te Deum* qu'ont entendu les Cieux,
 Puis retourne à travers l'orage furieux
 Sous les frères lambeaux de sa tente modeste,
 Heureux d'avoir conquis à la gloire céleste
 Une âme qu'entouraient les liens de l'erreur.

Tempêtes des hivers, sacrifice, labeur,
 Rien ne peut arrêter son zèle infatigable.
 Sécher les pleurs de ceux que l'infortune accable,
 Visiter le mourant à son chevet de mort,
 L'instruire, le bénir et lui montrer le port ;
 Verser sur les blessés un baume salutaire ;
 Combattre avec ardeur la force délétère
 Des superstitions et des vieux préjugés ;
 Négocier la paix, conjurer les dangers
 Des coalitions qui se trament dans l'ombre ;
 S'exposer pour le bien à des périls sans nombre ;
 Tenir souvent en main à côté de la Croix
 Le sac ou l'aviron, la hache ou le carquois ;
 Sillonner des forêts les routes incertaines
 Afin de soulager les misères humaines,
 De prêcher du vrai Dieu la pacifique loi,
 Et de faire germer dans les âmes la foi :
 De ce Prêtre zélé telle est la vie entière.
 Aussi l'appelle-t-on l'homme de la Prière
 Parce qu'il communique avec le Grand Esprit ;
 Aussi dans le Wigwam de tous est-il chéri,

Car de ses dévouements la source bienfaisante
Se déverse sur tous en rosée abondante.

Cependant l'Iroquois jaloux de leur bonheur
Regarde avec des yeux flamboyant de fureur
Ce paisible Etranger dont la parole ardente
Détourne des complots l'astuce malveillante.
Il a dit : « Saisissons ce Jongleur au teint blanc.
• Faisons tomber sur lui le tomahawk sanglant ;
• C'est lui qui fait venir les tristes funérailles ;
• Mais nous extirperons du fond de ses entrailles
• Ces secrètes vertus dont nous sommes jaloux.
• Nous avons entendu la voix des Manitous
• Criant dans le désert qu'il faut venger un crime,
• Et que l'âme des morts demande une victime.
• Sombres divinités, eh bien ! nous le jurons,
• On vous immolera le Prêtre des Hurons. »
Attirés par l'espoir de nouvelles conquêtes
Les guerriers enflammés s'arment de casse-têtes ;
Chacun lie à ses flancs fleches et coutelas.
On devine, à les voir, leur amour des combats.
Sous les ombres des bois ils marchent formidables
Jetant aux vents du Ciel ces clameurs lamentables
Dont les échos lointains font pâlir de terreur
Le front grave et pensif du pauvre voyageur.

Mais vous qu'a convertis le doux Missionnaire,
Ne défendez-vous point votre ami, votre père,
Quand le danger viendra l'assaillir près de vous ?
Ne sentirez-vous point vos âmes en courroux
D'un mouvement plus vif battre dans vos poitrines
Quand vous n'entendez plus les paroles divines
De l'Apôtre inspiré qui vous prêchait la Foi ?
Devant vos ennemis fuirez-vous pleins d'effroi
S'ils venaient furieux le saisir à vos portes,
Vous qui vainquiez jadis leurs vaillantes cohortes ?
Ah ! Laissez du vrai Dieu s'accomplir les desseins ;
Pouvez-vous détourner ses ordres souverains
Quand vous ne pouvez pas répondre de vous-mêmes ?
Peut-être a-t-il jugé dans ses conseils suprêmes
Que le temps de l'épreuve et des grands dévouements
Doit être couronné par d'atroces tourments.

Voici qu'un soir, le Ciel où montent les ténèbres
Est couvert lourdement de nuages funèbres :
Nul rayon dans les bois, et nul bruit dans les airs.
L'Iroquois se glissant sous les grands arbres verts
Passe silencieux comme un serpent sous l'herbe.
On voit de temps en temps son œil fauve et superbe
Étinceler semblable aux yeux d'un léopard,
Ou comme auprès du feu la lame d'un poignard.

Il s'avance furtif vers le pauvre village :
 Il avance... il avance... et son rire sauvage,
 Son rire ardent eut peine à ne pas éclater
 Lorsque ses pieds enfin allèrent se heurter
 Sur le fragile enclos de la Cité Huronne.
 Alors on se rallie et le signal se donne
 De frapper l'ennemi plonge dans le sommeil.

O jour de la vengeance!... O terrible réveil!
 Le sang coule à longs flots sous la hache homicide;
 Les rougeâtres lueurs de la torche livide
 Eclairant à demi ces scènes de terreur,
 Font pâlir, font trembler d'épouvante et d'horreur.
 Le rêve de l'enfant qui riait sur sa couche
 S'interrompt brusquement sous ce réveil farouche.
 Le vieillard a senti qu'il va bientôt mourir
 Et trouve encore des pleurs devant le souvenir
 Des vieux jours qui l'ont vu courir dans la mêlée.
 La femme du Wigwam, tremblante, échevelée
 S'enfuit au loin tenant sa fille par la main.
 Le reste des guerriers que le fer inhumain
 N'a pas encore frappé durant cette nuit noire
 Dispute vainement un lambeau de victoire.
 Tout tombe sous les coups des fougueux assaillants
 Et partout retentit le râle des mourants.
 Le Prêtre redoublant d'audace et de courage
 Vole de part et d'autre aux places du carnage,
 Eclaire, exhorte, absout les malheureux blessés
 Et guide vers le Ciel leurs suprêmes pensers.

Quand le fier Iroquois fut bien repu de crimes,
 Il s'assit plein d'orgueil sur le corps des victimes
 Et contempla longtemps le sol trempé de sang.
 Tout-à-coup il se lève horrible et rugissant ;
 Car il a reconnu l'ardent Missionnaire,
 Cet homme aux habits noirs, cet homme le Prêtre,
 Ce fourbe ambassadeur qu'il a tant détesté.
 Il lui jette de loin un crâne ensanglanté ;
 Il l'insulte, il le frappe, il l'entoure de chaînes
 Et s'enfoncé avec lui dans des forêts lointaines.

Ainsi le roi des airs fond sur son ennemi ;
 Sous sa griffe d'airain l'étreignant à demi
 Il l'emporte bien haut, il le tord, il le broie,
 Puis jette à ses petits cette nouvelle proie.

Par de là les contours de l'horizon brumeux
 Voyez-vous scintiller de longs reflets de feux ?
 C'est un vaste bûcher, dressé pour le supplice,
 Dont l'épaisse fumée, encens du sacrifice,

S'élève dans les airs en larges tourbillons.
 Les cèdres orgueilleux sur qui les aquilons
 Ont epuise souvent leur mugissante haleine
 Sous le tranchant du fer sont tombés sur la plaine
 Afin d'alimenter le terrible élément ;
 Ils sont là disposés en un escarpement
 Sous un morceau d'écorce et d'arides branchages.
 Sur leurs débris la flamme etendant ses ravages
 Petille, éclate, et jette à travers les forêts
 Du vaste embrasement les sinistres reflets.
 Près du bûcher se trouve un homme à face blanche
 Qui parfois pour prier vers la terre se penche
 Ou lève vers le Ciel un œil étincelant.
 Nul ne devinerait à voir ce front brûlant,
 Sur qui brille de Dieu la majesté sublime,
 Que cet Hôte paisible est choisi pour victime,
 Si la foule toujours autour de lui rôdant
 Ne le fixait parfois de ce regard ardent
 Où percent tour-à-tour la colère, la haine
 Et les sombres élans d'une joie inhumaine.
 Le sang coule déjà sous le fer meurtrier ;
 Déjà sur le Martyr des haches en collier
 Appliquent jusqu'aux os de cuisantes brûlures ;
 Déjà l'on voit s'ouvrir de profondes blessures ;
 On arrache les chairs qui pendent en lambeaux
 Pour servir d'aliment au festin des bourreaux.
 Et ce pauvre Martyr qu'on brûle et qu'on mutilé
 Oppose la prière à leur rage stérile.
 Qu'on insulte ou qu'on frappe, il conserve toujours
 Ce regard qui du Ciel implore le secours.

Lorsque ces Indiens barbares et féroces
 Furent las d'exercer leurs tortures atroces,
 Ils lancèrent son corps sanglant, défiguré,
 Sur le haut du bûcher de flammes entouré.
 Avant de rendre l'âme il siègea sur ce trône ;
 En mourant il conquit l'éternelle couronne.

Et lorsque l'Iroquois de vengeance enivré
 Dansait autour du feu qui s'éteint par degré,
 Lorsqu'il jetait aux vents de la forêt brunie
 De ses hymnes de mort l'effrayante harmonie ;
 Les Anges rayonnants penchés au bord des Cieux
 Faisaient entendre au loin des sons mélodieux
 Qui vibraient mollement sur des harpes dorées ;
 Et sous la profondeur des voûtes azurées,
 Où s'échappe à longs flots l'aromatique encens,
 Des voix entremêlaient leurs suaves accents :

- Gloire au Missionnaire,
- Au Prêtre à l'invincible ardeur,
- Qui passa sur la terre
- En prêchant la loi du Seigneur.

« Il a pour récompense
 « De ses indicibles tourments
 « La pure jouissance
 « Des éternels enivremens.

« Lorsque la main du crime
 « A frappé l'homme du saint lieu,
 « Le sang de la victime
 « Féconde la moisson de Dieu.

« Maintenant que la voie
 « Est ouverte par un Martyr,
 « Avancez pleins de joie
 « Saints Apôtres de l'avenir.

« Garnier, Jogues, courage !
 « Et vous De Brébœuf, Lallemand,
 « Les bois sont l'héritage
 « Offert à votre dévouement.

« Soyez sereins et calmes ;
 « Semez partout la vérité ;
 « Puis vous aurez les palmes
 « De la splendide Eternité. »

II.

LE SOLDAT.

Vous suppléez au nombre par le courage,
 à la puissance par l'héroïsme ; vous bravez
 mille morts pour étendre l'empire de la Foi.
 CAMOENS.

Les Lusjades, Chant septième.

Sous la tourelle antique
 D'un superbe donjon,
 Un fils de l'Armorique,
 Aux vents de l'Atlantique
 Confiait sa chanson :

« Mon âme est altérée
 De voyages lointains ;
 Est-il une contrée
 Dont la plage ignorée
 Recevra mes destins ?

Sur un léger navire
Je voudrais m'élancer
Sur ces mers dont j'aspire
Le suave zéphire
Qui vient me caresser.

Souvent quand je sommeille,
Pensif et soucieux,
Un doux Ange qui veille
Murmure à mon oreille
Des mots mystérieux.

Il me dit tout en larmes :
• Ami, vois-tu là-bas
• Au signal des alarmes
• Etinceler des armes
• Sous le feu des combats ?

• Vois-tu de ta patrie
• Le glorieux drapeau
• Combattre l'hérésie
• Dont la fureur impie
• Déjà creuse un tombeau ?

• N'est-il rien qui t'émeuve
• Dans l'amour de ta Foi ?
• Sur les bords du grand fleuve
• Va couronner l'épreuve
• En défendant ton roi. »

Oui, j'irai sur ces plages
Qu'on nomme Canada ;
Je ferai des voyages
Dans ses forêts sauvages
Et je serai soldat.

Adieu, belle campagne
Du riche châtelain !
Adieu ! O ma Bretagne !
Adieu, haute montagne
Qu'on voit dans le lointain.

O toi, ma bonne mère,
Pourquoi de tes douleurs
Ouvrir la source amère ?
La vie est éphémère
Et la joie a des pleurs.

Et toi, ma sœur chérie,
Ne pleure plus sur moi ;
Mais sois heureuse et prie.
Je m'offre à ma patrie
Et je défends ma Foi. »

Ainsi des jeunes gens du donjon solitaire,
 Des princes orgueilleux d'un titre héréditaire,
 Des seigneurs élevés à l'ombre du château
 N'entendant chaque jour que l'airain du hameau
 Frapper de ses accents la voûte des nuages
 Ou les soupirs du cor vibrer dans les feuillages ;
 Des nobles et des preux, de hardis chevaliers
 Aux casques surmontés de splendides cimiers,
 Des hommes qu'enflammait le rêve de leur âme,
 Des soldats déployant le lys ou l'oriflamme,
 Des enfants du Poitou, des Normands, des Bretons ;
 Tous Français aux cœurs forts, aux dévouements féconds,
 Renouçant tout-à-coup aux plaisirs, aux richesses,
 A la gloire, aux honneurs pleins de vaines promesses,
 Désertaient le beau sol de leur pays natal.
 Par de là l'océan amer et glacial
 Ils dirigeaient leurs nef, que la vague balance,
 Vers les bords désolés de la Nouvelle-France.
 Là le clairon sinistre appelant les guerriers
 Les invite à cueillir la moisson des lauriers ;
 Et l'Iroquois pensif au fond de sa retraite,
 A ces bruits saisissant son sanglant casse-tête,
 Se dresse formidable, et vif comme l'éclair
 Promène un oeil de feu sur le vaste désert.

Sombre avant-coureur des tempêtes,
 Un silence lugubre et lourd
 A plané sur toutes les têtes
 Qu'éclaire un pâle demi-jour.
 Les rangs se forment et s'alignent,
 Les chefs subalternes assignent
 Le poste de chaque soldat ;
 Les escadrons épars s'unissent
 Autour des drapeaux qui frémissent
 Plantés sur le champ du combat.

Deux adversaires sont en face :
 L'un taciturne, ambitieux,
 A déjà fait preuve d'audace
 Dans plus d'un assaut périlleux,
 Déjà son amour des conquêtes
 A soulevé bien des tempêtes
 Sur le berceau du Canada ;
 Fils de l'ombrageuse Angleterre,
 Il hait la puissance étrangère
 Dont le glaive lui résista.

Il n'est point de trames funèbres,
 Il n'est point de ressorts secrets
 Qu'il n'agite dans les ténèbres
 Pour accomplir ses noirs projets :

Son glaive odieux et perfide
 Frappait le guerrier intrépide
 Qui s'opposait au conquérant ;
 Et le voilà qui vient encore
 Attaquer celui qu'il abhorre
 Jusqu'aux rives du Saint-Laurent.

L'autre aile est sur la défensive.
 On y voit de vieux vétérans
 Dont le courage se ravive
 Au seul aspect des assaillants.
 Souvent leur invincible épée
 Toute fumante s'est trempée
 Dans le sang des fils d'Albion ;
 En vain l'ennemi sans relâche
 Poursuit l'inexorable tâche,
 Jamais ils ne se soumettront.

Là, le descendant d'une lignee
 Noble par le sang et le nom,
 Dans l'attaque et sous la consigne
 Est l'égal du simple piéton.
 Là, sous le Drapeau Blanc se presse
 Une vigoureuse jeunesse
 Prête à combattre avec ardeur ;
 A peine dans une bataille
 Parmi la foudre et la mitraille
 Ont-ils signalé leur valeur.

Mais ils ont une sainte cause
 A défendre le glaive en main,
 Il faut que la force s'oppose
 A des ambitions sans frein ;
 Car la patrie est là tremblante,
 Désolée, à demi-mourante
 Sous l'étrangère oppression ;
 Car une main funèbre, impie,
 Veut substituer l'hérésie
 A leur douce religion.

Sitôt que la voix des trompettes
 Donna le signal des combats
 Les foudres naguères muettes
 Retentirent avec fracas.
 Tous les bataillons s'ébranlèrent,
 Tous les fusils levés lancèrent
 Des projectiles meurtriers ;
 Au sein des deux ailes rivales
 La grêle orageuse des balles
 Retombait sur des rangs entiers.

Comme le soc infatigable
 Creuse et déchire le vallon,
 Comme la faux impitoyable
 Abat la tremblante moisson ;
 De l'airain la foudre enflammée
 Creusait au sein de chaque armée
 Un épouvantable sillon,
 Et sur les mourants qu'il entasse
 Le boulet qui passe et repasse
 Décimait chaque bataillon.

Le bronze aux tubes homicides
 Lançait de sinistres éclairs
 Dont les réfractions livides
 Rougissaient vaguement les airs.
 Une sulfureuse poussière
 Roulait ses flots noirs sur la terre
 Qui subit de sourds tremblements ;
 Et toujours le canon qui gronde
 Jetait dans la forêt profonde
 Ses lugubres rugissements.

Dans la région des nuages
 Ainsi le tonnerre mugit ;
 Au bruit de ses clameurs sauvages
 Le ciel tremble et le sol frémit.
 Ainsi la bouche du cratère
 Lance dans la vaste atmosphère
 La lave qui pleut par torrents ;
 Le fléau sorti des abîmes
 Poursuit sans cesse les victimes
 Qu'enroulent ses feux dévorants.

Cependant le bruit de la foudre
 Cesse d'être répercuté ;
 Les flots de fumée et de poudre
 Ne versent plus d'obscurité.
 Sur cette arène de carnage
 Où se signale leur courage
 Les guerriers ne s'arrêtent pas ;
 Ils arment l'épée ou le glaive,
 Puis sans pitié comme sans trêve
 Ils marchent semer le trépas.

Les deux ennemis se provoquent
 D'un œil où perce la fureur ;
 Les armes se heurtent, se choquent,
 Chaque soldat est l'agresseur.
 Chacun est avide de gloire
 Et veut enchaîner la victoire

Aux plis de son drapeau flottant ;
Le fer d'où jaillit la lumière
Frappe dans l'horrible carrière
La poitrine du combattant.

Les bataillons se précipitent
Sur les bataillons effarés ;
Les poudreux étendards s'agitent
Sur les étendards déchirés.
Les fanfares retentissantes
Mèlent leurs clameurs imposantes
Aux cris belliqueux des clairons ;
Le glaive entrechoque le glaive,
Et sur ceux que la mort achève
Ils volent brisés en tronçons.

Ici tombe étendu sur l'herbe
Un héroïque vétéran ;
De sa main osseuse et superbe
Il comprime des flots de sang ;
Car il voudrait prolonger même
La lutte de l'heure suprême
Pour voir le triomphe des siens ;
Avec des yeux remplis de larmes
Il regarde en mourant ses armes,
Le plus précieux de ses biens.

Là, le jeune homme dans sa chute
S'épuise en un suprême effort ;
C'est en vain qu'il s'agit et lutte
Contre l'étreinte de la mort :
Elle s'approche formidable
Et de son ordre inexorable
Lui jette les lugubres glas ;
Mais semblable au joyeux convive,
Sa joie éteinte se ravive
A ce sombre appel du trépas.

Ecoutez ! Des refrains, des cris enthousiastes
Apportent aux échos des solitudes vastes
Le concert des vainqueurs.
Les guerriers d'Albion en dépit de leur nombre
Regagnent, en rongant leur épouvante sombre,
Leurs foyers protecteurs.

Le Drapeau Blanc couvert de cendre et de poussière
Promène avec orgueil sur l'arène guerrière
Ses plis victorieux.
L'hymne enflammé des cœurs vers le Dieu des batailles
A remplacé le bruit du glaive et des mitrailles
Dans les rangs orageux :

— Gloire au Dieu de Clovis, au Dieu de Charlemagne !
De leurs fils généreux sa puissance accompagné
Les dignes rejetons ;

Il a suivi leurs nef's par delà l'Atlantique,
Il protège les droits de leur œuvre héroïque
Par ses bienfaits féconds.

Il leur a dit : « Marchez ! Combattez pour ma gloire !
« Albion, Albion a perdu la mémoire
« Du Dieu de ses aïeux !
« Sur la virginité de cette jeune terre
« Puisqu'elle veut semer son erreur délétère
« Par son glaive odieux ;

« Puisqu'elle veut étroindre en sa serre perfide
« Les débris glorieux d'une race intrépide
« Qui pratique ma loi ;
« Levez-vous et brisez l'épée usurpatrice,
« Levez-vous et brisez la serre subreptice
« Qui rongé votre Foi. »

Nous nous sommes battus ! Ils sont là sur la plaine
Ceux dont l'ambition liévreuse et souveraine
A menacé nos droits.
Leurs frères survivants précipitent leur fuite ;
Qu'ils viennent, nous vaincrons leur audace illicite
Par de nouveaux exploits.

Il est beau de combattre au péril de sa vie ;
Il est doux de verser son sang pour la patrie
Qu'envahit l'oppresseur.
L'avenir bercera l'immortelle mémoire
De nos frères tombés pleins d'orgueil et de gloire
Sur le champ de l'honneur. —

O généreux soldats de la Nouvelle-France,
Vous, les nobles héros dont l'insigne vaillance
Ne sut jamais faiblir ;
Vous, nos dignes aïeux, superbes sentinelles
Qui toujours à vos droits, à votre honneur fidèles,
Regardiez l'avenir :

Pourquoi de votre France abandonnant les plages,
Veniez-vous consumer dans ces forêts sauvages
Vos labeurs surhumains ?
Pourquoi vous arrachant aux larmes éternelles
Veniez-vous échanger des terreurs éternelles
Pour vos jours si sereins ?

Pourquoi toujours armés de la hache ou du glaive,
Défrichiez-vous le sol où s'exerçait sans trêve

Votre forte vertu ?
 Pourquoi renonciez-vous aux plaisirs de la vie
 Et sur le champ d'honneur où la mort vous convie
 Avez-vous combattu ?

C'est qu'une grande idée enflammait vos courages,
 C'est que vous aviez vu de terribles orages
 Sur vous prendre leur vol.
 C'est que l'instinct puissant d'une âme généreuse
 N'excitait pas en vain votre ardeur belliqueuse
 A défendre le sol.

Oui ! c'est que vous aviez l'amour de la patrie,
 Mais c'était bien aussi l'influence bénie
 De la Religion.
 C'est que vous aviez craint que des mains étrangères
 Ne posassent un jour des entravés sévères
 A son extension.

D'un côté vous luttiez contre le paganisme ;
 Et c'était l'Indien au cœur plein d'égoïsme
 Qui marchait contre vous ;
 Superstitieux, fourbe, altier et sanguinaire,
 Malheur à qui portait un affront téméraire
 A ses vieux Manitous.

De l'autre un ennemi jaloux et redoutable
 Non content de lever une arme inexorable
 Sur de faibles colons,
 Versait sur un sol vierge, où les Missionnaires
 Avaient déjà semé des germes salutaires,
 Versait de noirs poisons.

Le Dieu de Henri Huit, despote fanatique,
 Le Dieu d'Elizabeth, prêtresse tyrannique,
 Avait déjà cerné
 Dans ses replis de flamme une Ile toute entière.
 On voyait Albion suivre dans la poussière
 Un schisme nouveau né.

Le brandon flamboyant traversant l'Atlantique
 Menaçait de jeter sur toute l'Amérique
 Le fléau destructeur.
 Déjà vous aviez vu s'élever l'incendie
 Du golfe du Mexique aux bords de l'Acadie,
 Qui pleure son malheur.

Et vous étiez là, seuls, moins puissants par le nombre,
 Cernés par l'Iroquois, qui vous poursuit dans l'ombre,
 Attaqués par l'Anglais,
 A demi délaissés par la Mère-Patrie ;
 Vous étiez là debout, d'une cause chérie
 Soutenant le succès.

Grand Dieu ! Se pouvait-il que la Foi Catholique
N'habiterait pas même un coin de l'Amérique
Sur ce grand Continent ?
Non ! Malgré ses malheurs le Canadien fidèle
Etait là, toujours prêt à répandre pour elle
Le plus pur de son sang.

Dans de rudes combats, ô valeureux ancêtres,
Vous avez repoussé le joug de nouveaux maîtres
Hardis et courageux ;
Vous avez su mourir pour deux sublimes causes,
Et la muse transmet dans ses apothéoses
Vos noms si radieux.

Dormez dans vos tombeaux muets et solitaires !
Les fils ont médité sur les os de leurs pères
D'immortels souvenirs.
Vous êtes des héros : l'histoire le proclame ;
Mais les anges du Ciel, dans leurs sphères de flamme,
Vous appellent : « Martyrs. »

Dormez dans vos tombeaux ! Là s'ajurent les haines ;
Là s'éteint pour toujours le bruit pesant des chaînes
Des pauvres prisonniers.
Vous n'y connaissez plus ces misères humaines,
Ces combats, ces travaux, ces plaisirs et ces peines
Où se heurtent nos pieds.

Vous avez oublié ces luttes formidables
Que se livraient jadis, dans des temps mémorables,
Deux peuples valeureux ;
Et vos enfants aussi, fidèles à leurs temples,
Ont oublié devant ces éloquentes exemples
Un passé désastreux.

Si le fils d'Albion foule votre poussière,
Oh ! Ne tressaillez pas sous votre froide pierre,
Car les temps sont changés.
Il respecte à présent vos noms et votre gloire ;
La main qui vous frappait donne à votre mémoire
L'abri des naufragés.

Dormez dans vos tombeaux muets et solitaires ;
Les fils ont médité sur les os de leurs pères
D'immortels souvenirs.
Vous êtes des héros : l'histoire le proclame ;
Mais les anges du Ciel, dans leurs sphères de flamme,
Vous appellent : « Martyrs. »

III.

LA VIERGE DE DIEU.

La Lyre.

Jouis ! C'est au fleuve des ombres
 Que va le fleuve des vivants.
 Le sage, s'il a des jours sombres,
 Les laisse aux dieux, les jette aux vents.

La Harpe.

Soutiens ton frère qui chancelle,
 Pleure si tu le vois souffrir :
 Veille avec soin, prie avec zèle,
 Vis en songeant qu'il faut mourir.

VICTOR HUGO.

*Odes et Ballades.**L'Esprit du Siècle.*

A quoi rêves-tu, jeune fille ?
 Est-ce aux folâtres papillons
 Dont le vol se berce et vacille
 A travers les frêles buissons ?
 Les fleurs écloses sont moins belles
 Que l'or transparent de leurs ailes
 Qui fendent mollement l'azur ;
 La poussière de leurs membranes
 Egale les feux diaphanes
 De l'aurore dans le ciel pur.

L'Esprit du Ciel.

A quoi rêves-tu, jeune vierge ?
 Est-ce aux ornements du saint lieu ?
 Est-ce aux blanches lueurs du cierge
 Qui se consume devant Dieu ?
 L'humble lampe du sanctuaire
 Est préférable à la lumière
 Des astres brillant dans le Ciel ;
 Les fleurs aux corolles légères
 Ne valent pas dans leurs parterres
 La petite fleur de l'autel.

L'Esprit du Siècle.

A quoi rêves-tu, jeune fille ?
 Est-ce aux zéphirs mystérieux
 Qui soulèvent de ta mantille
 Les plis souples et gracieux ?
 Leurs souffles inondés d'arômes
 Murmurent de doux idiômes

Qui vibrent amoureuxment ;
Comme la harpe Eolienne
Sa mélodie aérienne
Emplit l'âme d'enivrement.

L'Esprit du Ciel.

A quoi rêves-tu, jeune vierge ?
Est-ce aux hymnes religieux
De l'Eglise où le prêtre asperge
Le front des assistants pieux ?
Est-ce à ces bruits que l'on écoute
Quand l'orgue sous la vaste voûte
Redit son hymne souverain ?
La brise est moins harmonieuse
Que cette voix majestueuse
Qui vibre dans le temple saint.

L'Esprit du Siècle.

A quoi rêves-tu, jeune fille ?
Est-ce au grand fleuve qui bruit ?
Là, l'esquif du pêcheur oscille
Sous la vague altière qui fuit.
Là, le choc vigoureux des rames
Brise les bouillonnantes lames
Qui se soumettent à regret.
Peut-être, pêcheur qui ruisselle,
Porte-t-il en son cœur fidèle
Un feu qu'il nourrit en secret.

L'Esprit du Ciel.

A quoi rêves-tu, jeune vierge ?
Serait-ce à la course du temps,
Fleuve implacable qui submerge
Les âges les plus éclatants ?
L'homme est sur un esquif qui sombre
A travers les écueils sans nombre
Où l'emportent les flots profonds.
Ton tour viendra bientôt peut-être ;
La mort qu'il te faudra connaître
Brisera tes illusions.

L'Esprit du Siècle.

J'aime à voir sur ton front tout brillant de jeunesse
Errer cet air pensif qui voile la tristesse
Et ce regard troublé qui m'annonce l'amour.
Ton jeune âge a besoin d'intimes confidences :
Je viens, aplanissant la route où tu t'avances,
Te montrer le vrai jour.

Regarde autour de toi ! Que vois-tu ? des montagnes,
Des cascades, des lacs, de nombreuses campagnes,
Et partout des forêts, formidables déserts.
Que de fois l'Indien, alors qu'il les traverse,
Jette à leur vaste dôme où le zéphyr se berce
De lugubres concerts.

Que vois-tu ? D'humbles toits, des ébauches de villes,
Un peuple jeune encore au sein des bois stériles
Essayant d'implanter son précoce pouvoir.
Il faut ici subir d'éternelles alarmes,
Et le guerrier qui meurt pour l'honneur de ses armes
N'a rempli qu'un devoir.

Je t'aime trop, ô fleur que menace l'orage,
Pour exposer tes jours à la fureur sauvage
De ces hommes pour qui la vengeance est le droit.
Si tu savais combien ces Iroquois féroces
Infligent aux captifs de tortures atroces,
Tu tremblerais d'effroi !

J'ai des palais brillants aux porches héraldiques,
J'ai des salons dorés, des perles magnifiques
Et des robes de soie aux riches falbalas ;
Veux-tu quitter ces bois et ces vastes savannes,
Veux-tu fuir le séjour de ces pauvres cabanes
Pour me suivre là-bas ?

Là, tu n'entendras point le bruit du casse-tête,
Ou les tristes soupirs du mourant qui s'apprête
A dormir solitaire au fond de son tombeau.
Je laverai tes pieds dans des bains de porphyre,
Et je te donnerai dans mon superbe empire
Mon trône le plus beau.

L'Esprit du Ciel.

J'aime à voir sur ton front tout brillant de jeunesse
S'épanouir ton âme ouverte à la sagesse,
Et ton cœur virginal qui s'élance vers Dieu.
Ton jeune âge a besoin d'un conseiller intime ;
Pour toi-même je viens élever sur l'abîme
Une borne de feu.

Dis-moi ! N'aimes-tu pas ces monts et ces vallées,
Ce fleuve et ces forêts couvertes de feuillées,
Qui du maître éternel révèlent la grandeur ?
N'aimes-tu pas aussi ta modeste chaumière
Quand ta mère essuyant les pleurs de ta paupière
Te presse sur son cœur ?

Tu tremblas quelquefois d'une vague épouvante
En entendant vibrer la voix retentissante

De ces coureurs des bois qui répandent le sang ;
 Mais n'as-tu pas aussi sous les vastes ombrages
 Entendu des oiseaux les splendides ramages,
 Orchestre éblouissant ?

A quoi bon ces châteaux, ces lambris, ces dorures,
 Ces stériles trésors, ces brillantes tentures,
 Qui du riche seigneur ont attesté l'orgueil ?
 Je préfère le toit de ta joyeuse enfance
 Où la bonté naïve et la pure innocence
 Ont un si doux accueil.

Je ne veux point t'offrir des biens aléatoires
 Ni jeter sur tes pas des ombres illusoirs
 Que poursuivraient en vain tes incessants désirs.
 Ici je te réserve un bonheur moins factice,
 Et je te ferai fuir l'haleine corruptrice
 Des profanes plaisirs.

Viens enfermer tes jours loin des vains bruits du monde
 Dans un asile saint où la paix surabonde ;
 L'épreuve t'y fera gagner l'éternité,
 Tu n'y berceras point un amour chimérique,
 Et l'on verra briller la fleur si magnifique
 De ta virginité.

Ces deux voix alternaient dans son âme pensive ;
 Elle prêta longtemps une oreille attentive
 Aux conseils si divers des deux brillants Esprits :
 Elle voyait flotter des visions légères
 Que suivaient tour-à-tour vers deux routes contraires
 Ses regards indécis.

Plus tard, la jeune fille, holocauste propice,
 Allait s'ensevelir dans un modeste hospice
 Pour y mieux soulager les humaines douleurs.
 Elle entendait encor la voix des deux génies
 Qui venaient lui verser durant ses insomnies
 Leurs philtres enchanteurs :

L'Esprit du Siècle.

Pourquoi d'un voile noir ombrager ton visage ?
 Déchire cet habit que méprise le Sage
 Et qu'à l'esclave seul on devrait imposer.
 Tu rives de plein gré tes chaînes inutiles ;
 Sais-tu si de tes mains tremblantes et débiles
 Tu pourras les briser.

Tout a sa mission dans la vaste nature :
 Les hôtes des forêts poursuivent leur pâture,

Le Grand-Fleuve s'en va dans les mers s'engloutir,
La brise vient souffler sur les moissons fécondes,
L'aigle vole au soleil, le courlis sur les ondes,
L'homme vers le plaisir.

Il faut jouir ! Oh viens au sein de nos demeures
Goûter l'enivrement de nos rapides heures,
Qui s'écoulent toujours comme des flots dorés.
Viens boire le bonheur dans de riches amphores,
Viens voir s'épanouir de plus douces aurores
Dans les airs empourprés.

L'Esprit du Ciel.

Sois fidèle à ton Dieu ! Marche pleine de joie
Dans l'austère sentier où sa grâce t'envoie ;
Apporte à ton Seigneur un cœur pur et pieux.
Mais il faut secouer la poussière du monde
Pour marcher sûrement dans la route profonde
Qui se termine aux Cieux.

La belle mission que ton Dieu te destine
Est de sécher les pleurs de la pauvre orpheline,
De soulager l'infirmes à son triste grabat,
Et d'apporter du pain aux enfants de la veuve.
Le sais-tu bien, ma sœur ? La vie est une épreuve,
La vie est un combat !

Tu n'es point ici-bas, dans l'humaine carrière,
Pour t'enivrer de bruits, de parfums, de lumière,
Et de tous ces plaisirs que l'homme en vain poursuit.
Ces ombres de bonheur croulent comme un fantôme ;
Mais la vertu pour l'âme est un suave arôme,
Est un phare qui luit.

L'Esprit du Siècle.

Quel plaisir as-tu donc d'entendre dans ton cloître
Ces lugubres sanglots qui ne font que s'accroître
Quand le vent de la mort déchaîne sa fureur ?
Appliquer la charpie au front des invalides,
Laver du mendiant les blessures livides,
Est-ce là le bonheur ?

Au sein de ton réduit mille dangers t'entourent.
Sortis de leurs déserts des ennemis accourent
Pour renverser ces toits qui seront vos tombeaux.
La guerre d'un côté se dresse formidable,
De l'autre la famine et la peste implacable
Promènent leurs fléaux.

Se peut-il que ton âge, à l'aube de la vie,
Refuse de quitter cette sombre patrie

Pour fuir vers des climats plus rians et plus doux ?
 Allons, si tu le veux, aux plages d'Armorique ;
 Les amants t'y suivront près du château gothique
 De leurs regards jaloux.

Tu verras chaque jour des choses merveilleuses,
 Tu verras le théâtre et les tables joyeuses,
 Les riches monuments et les grandes cités.
 Et puis, si tu te plais à faire des voyages,
 Nous irons visiter, vers de lointains rivages,
 Des pays enchantés.

Nous irons écouter dans les Indes prospères
 Le chant voluptueux des jeunes Bayadères
 Qui dansent sur les bords du Gange, antique roi.
 Les Sylphides de l'air parfumeront ta route,
 Et leurs hymnes légers, qu'en rêvant on écoute,
 Résonneront pour toi.

L'Esprit du Ciel.

Quand la mort vient toucher la tête du coupable,
 Comme il pâlit devant le spectre inexorable
 Qui doit bientôt l'étreindre entre ses doigts osseux !
 Comme ses yeux hagards roulent dans leur orbite !
 Comme son front brûlant que le remords agite
 Devient morne et hideux !

N'as-tu pas vu finir l'existence du Juste ?
 Quel sourire imposant ! Quelle figure auguste !
 Quelle majesté grave et sereine à la fois !
 On dirait qu'il respire une extase divine,
 Et sa main qui s'étend sur sa calme poitrine
 Presse encore une Croix.

La mort pour le méchant c'est un spectre livide ;
 La mort pour le Chrétien c'est un réveil splendide,
 Réveil éblouissant et providentiel.
 Lequel préfères-tu, des voluptés mondaines
 Qui donnent le remords, ou des vertus sereines
 Qui procurent le Ciel ?

Au sombre agonisant accorde une prière,
 Verse à celui qui souffre un baume salutaire,
 Répand ta charité sur tous les malheureux.
 C'est là ta mission, ô vierge, sois-en digne :
 Je te réserve encore un bonheur plus insigne
 Et plus mystérieux.

Cette voix qui t'instruit, cette voix qui t'inspire,
 L'aurais-tu deviné ? C'est l'Ange du martyr ;

C'est moi qui t'ai poussée aux parvis du saint lieu :
Je veux dans les splendeurs des sphères éternelles
Te transporter un jour sur mes brûlantes ailes
Jusqu'au trône de Dieu.

La vierge méditait ces paroles de l'ange.
Un ineffable amour, un bonheur sans mélange
Semblait illuminer la blancheur de son front.
Elle multiplia ses labeurs secourables,
Calmant par ses discours et ses soins charitables
Le pauvre moribond.

Un jour, quand le typhus moissonnait ses victimes,
Comme elle promenait ses dévouements sublimes
Dans la salle où voyage un souffle empoisonné,
Elle tomba mourante, et deux brillants génies
Vinrent frapper durant ses pâles agonies
Son regard étonné :

L'Esprit du Siècle.

Comme ton front blêmit ! Comme ta joue est pâle !
Comme ta lèvre tremble et fait entendre un râle
Qui sourd et convulsif s'échappe avec effort !
On chante, on aime, on rit dans mon empire vaste ;
Toi, tu vois s'approcher, ô pénible contraste !
L'inexorable mort.

Si tu m'avais suivi, jeune âme infortunée,
Tu ne serais pas là comme la fleur fanée
Qui n'a pu supporter les feux brûlants du jour ;
Tes membres seraient pleins de jeunesse et de vie,
Et tu boirais encor la divine ambroisie
Que t'offrirait l'amour.

L'Esprit du Ciel.

Tu souffres ! Le poison t'agite et te secoue
Comme ce frêle esquif dont l'abîme se joue
Et que les vents glacés emportent sur l'écueil.
Tu vas bientôt quitter ce séjour de souffrance :
Ma sœur, as-tu du Ciel l'immortelle espérance ?
As-tu peur du cercueil ?

Ah ! Ces jours de l'épreuve approchent de leur terme ;
Jusqu'au temps du départ sois courageuse et ferme :
Le Seigneur a béni ton abnégation.
Toi qui vas délaïsser ta prison de poussière
Ne vois-tu pas déjà briller dans la lumière
Le temple de Sion ?

L'Esprit du Siècle.

La cloche du couvent jette ses glas funèbres
 Dans les airs où s'élève au milieu des ténèbres
 Le sanglot prolongé des forêts et des vents.
 A ce bruit chacun courbe un genoux sur la terre
 Et récite pensif une courte prière
 Pour les agonisants.

Mais d'où vient qu'aux accents de la cloche qui tinte
 Tout mon être est saisi de vertige et de crainte ?
 D'où vient qu'à chaque glas je tremble et je frémis ?
 O mort ! O mort terrible ! O fantôme perfide !
 O faucheur qui moissonne avec ta faux livide
 Ceux qui sont mes amis !

En tout temps tu m'as fait tressaillir d'épouvante,
 Et tu brisas souvent ma couronne brillante,
 Mes châteaux d'émeraude et mon sceptre de feu.
 Lorsque j'entends la cloche et que je vois ta face,
 Je demande au penseur que ton sourire glace ;
 « Existe-t-il un Dieu ? »

L'Esprit du Ciel.

Jeune âme, envoie-toi vers les hauteurs sacrées
 Où tes humbles labeurs, tes vertus ignorées
 Auront leur récompense auprès de l'Éternel.
 Déserte des vivants la pesante atmosphère,
 O toi qui cultivais en passant sur la terre
 Les amours de l'autel.

Laisse ton corps sans vie à ce globe de fange ;
 Prends ton essor rapide avec tes ailes d'ange
 Vers les sommets brillants de l'immortalité.
 Viens franchir avec moi les célestes portiques,
 Viens mêler aux refrains des hymnes séraphiques
 Tes chants de volupté.

Comme deux blanches nefs sur la mer azurée
 Tendent les plis mouvants de leur aile empourpée
 Que les vents de l'ouest poussent vers d'autres cieux,
 Élançons-nous ainsi vers l'Éternel Empire ;
 Là je déposerai les palmes du Martyre
 Sur ton front radieux.

ÉPILOGUE.

Français du Nouveau-Monde, allez votre chemin.
VICTOR DE LAPRADE.

Et mon regard perçant les ténèbres des âges
Relisait du passé les glorieuses pages ;
Et j'étais là pensif devant ces souvenirs.
Et les rêves brillants qui neigeaient sur ma tête
Me peignaient, comme un prisme où le Ciel se reflète,
La gloire des Martyrs.

Et je crus voir passer, superbe météore,
Un ange qui versait du couchant à l'aurore
Une riche moisson de fleurs et de lauriers.
Dans les airs qu'il embaume il balançait ses ailes,
Et s'il les secouait, des gerbes d'étincelles
En pleuvaient par milliers.

Il planait sur le sol de la Nouvelle-France ;
Et sa main déversant la divine semence
Fécondait aussitôt les immenses déserts.
Il brisait sans pitié les tribus de sauvages,
Et ceux qui survivaient à ces tristes ravages
Versaient des pleurs amers.

Et pendant qu'au seul bruit de ses verges magiques
Il chassait leurs faux-dieux, Manitous fantastiques
Qui fuyaient éperdus vers des bords désertés,
Son souffle fort, courbant les forêts gigantesques,
Faisait surgir du sein des vallons pittoresques
D'opulentes cités.

Son pied qui des tombeaux remuait la poussière,
Faisait jaillir soudain dans des flots de lumière
De vastes hôpitaux et de riches couvents.
Où sont mort des Martyrs, s'élevaient des Eglises
Dont les clochers hardis tournaient leurs flèches grises
Aux caprices des vents.

Et je me dis : « Le sang de nos Missionnaires
« A fécondé ces bois aux voûtes centenaires,
« Qu'ils parcouraient jadis une croix à la main.
« Le sang de nos Soldats et de nos Vierges saintes
« Qui protégeaient leur foi contre toutes atteintes
« Ne coula pas en vain.

• Aujourd'hui sur ce coin de la vaste Amérique
 • Le Canada poursuit son œuvre évangélique
 • Dequils mers du Sud jusqu'aux glaces du Nord.
 • La race des Martyrs n'est pas encore éteinte ;
 • Il est encor des cœurs qui marcheront sans crainte
 • Au devant de la mort.

• Des Sœurs de Charité, des Prêtres magnanimes
 • Vont offrir de nos jours leurs dévouements sublimes
 • A tous ceux qui du Christ ont ignoré la loi.
 • On les voit s'élançer, ces âmes généreuses
 • Jusqu'aux versants abrupts des Montagnes-Rocheuses
 • Pour y prêcher la Foi.

• Et vous, fils de soldats, généreuse jeunesse,
 • Vous avez entendu ces longs cris de détresse
 • D'un Père aux cheveux blancs que l'on veut détrôner.
 • Combattez et mourez comme l'ont fait vos Pères ;
 • Et l'Ange des Martyrs du sein des hautes sphères
 • Viendra vous couronner.



Ar
 à se
 U
 U
 U
 U
 U
 U
 Ar
 tous
 aux é
 princ
 tion d
 des N
 Ar
 civil
 élèves
 deux
 mier t
 quatre
 agrégé
 ART.
 cours e
 moitié
 année.
 ART.
 maritim
 sième a
 ART.
 tous les
 élèves d

RÈGLEMENT

concernant l'Enseignement de la faculté de Droit.

ART. I. Le nombre des chaires de la faculté de Droit est fixé à sept, savoir :

- Une chaire de Droit romain ;
- Une chaire de Droit civil ;
- Une chaire de Procédure civile ;
- Une chaire de Droit commercial et de Droit maritime ;
- Une chaire de Droit criminel ;
- Une chaire de Droit administratif ;
- Une chaire de Droit international.

ART. II. Le professeur de Droit romain donnera son cours tous les ans, en trois termes ou deux cent vingt-huit leçons, aux élèves de première année. Ce cours, qui aura pour objet principal les Institutes de Justinien, devra renfermer l'explication d'un certain nombre de textes des Pandectes, du Code ou des Nouvelles, propres à le compléter.

ART. III. Le professeur de Droit civil expliquera le Droit civil du Bas-Canada en huit termes ou six cents leçons. Les élèves de première année ne suivront ce cours que durant les deux derniers termes ; ils y seront préparés, pendant le premier terme, par un cours d'Introduction au Droit civil, en quatre-vingt-quatre leçons, qui pourra leur être donné par un agrégé de la faculté.

ART. IV. Le professeur de Procédure civile donnera son cours en deux termes ou cent quarante-quatre leçons, dont la moitié chaque année, aux élèves de seconde et de troisième année.

ART. V. Le professeur de Droit commercial et de Droit maritime donnera son cours aux élèves de seconde et de troisième année, tous les deux ans, en cent huit leçons au moins.

ART. VI. Le professeur de Droit criminel donnera son cours tous les deux ans, en soixante-douze leçons au moins, aux élèves de seconde et de troisième année.

ART. VII. Le professeur de Droit administratif donnera son cours tous les trois ans, en deux termes ou cent cinquante leçons, à tous les élèves. Lorsque le cours ne se donnera pas en entier, le professeur insistera surtout sur le Droit municipal, les lois des écoles et celles qui concernent les juges de paix.

ART. VIII. Le professeur de Droit international donnera son cours tous les deux ans.

ART. IX. L'enseignement de la faculté de Droit est censé complet sans les cours de Droit international et d'Introduction au cours de Droit civil. Cependant, lorsque ces cours se donnent, le Recteur peut obliger les élèves à les suivre.

RÈGLEMENT

concernant les certificats de cours dans la faculté de Droit.

ART. UNIQUE. Les certificats de cours qui sont donnés aux élèves ou étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, contiennent les notes détaillées de leurs examens de termes.

RÈGLEMENT

concernant l'Enseignement de la faculté de Médecine.

ART. I. Les cours de la faculté de Médecine sont les suivants :

Un cours d'Anatomie descriptive et topographique.

Un cours d'Anatomie pratique.

Un cours d'Anatomie microscopique ou Histologie.

Un cours de Physiologie.

Un cours de Pathologie générale.

Un cours de Matière médicale et de Thérapeutique générale.

Un cours d'Hygiène.

Un cours de Médecine légale.

Un cours de Toxicologie.

Un cours de Pathologie externe et de Médecine opératoire.

Un cours de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale.

Un cours de Maladies des yeux et des oreilles.

Un cours de Clinique externe.

Un cours de Clinique interne.

Un cours de Tocologie.

Un cours de Clinique des accouchements.

Un cours de Clinique des Maladies des yeux et des oreilles.
(Le cours de Chimie et le cours de Botanique se donnent à la faculté des Arts.)

ART. II. Le cours d'Anatomie descriptive et topographique se donnera tous les ans en cent vingt leçons, durant le premier terme et une partie du second, aux élèves de première et de seconde année.

ART. III. Le cours d'Anatomie pratique, ou la Dissection, se fera tous les ans, en cent leçons de deux heures chacune. Tous les élèves de première, de seconde et de troisième année seront tenus de disséquer pendant toute la durée de ce cours sous la surveillance et la direction du professeur.

ART. IV. Le cours d'Anatomie microscopique comprendra l'Histologie normale et l'Histologie morbide; il sera d'obligation pour les élèves de première et de seconde année. L'Histologie normale ou physiologique sera enseignée tous les deux ans, en trente-six leçons au moins. L'Histologie morbide ou pathologique alternera avec l'Histologie normale, et sera enseignée aussi tous les deux ans en trente-six leçons au moins. Dans ce dernier cas, douze leçons au moins en outre seront employées à récapituler l'Histologie physiologique, pour mettre les élèves de première année en état de suivre le cours avec avantage.

ART. V. Le cours de Physiologie se donnera tous les ans aux élèves de première et de seconde année, en cent dix leçons.

ART. VI. Le cours de Pathologie générale se donnera tous les ans, en cent dix leçons, aux élèves de seconde année.

ART. VII. Le cours de Matière médicale et de Thérapeutique générale se complètera en un terme et demi, ou cent vingt leçons, dont un terme ou quatre-vingts leçons par année, aux élèves de seconde, de troisième et de quatrième année. Ce cours

comprendra au moins dix leçons de manipulations pharmaceutiques, chaque année. Le professeur de Matière médicale devra s'entendre avec le professeur de Toxicologie, pour suppléer à ce qui pourrait manquer aux cours de Chimie générale, au point de vue des applications à la Médecine.

ART. VIII. Les cours d'Hygiène, de Médecine légale et de Toxicologie se donneront tous les deux ans, en soixante-douze leçons au moins pour chacun des deux premiers cours, et en soixante leçons au moins pour le cours de Toxicologie. Le premier de ces cours se donnera aux élèves de première et de seconde année, les deux autres aux élèves de troisième et de quatrième année.

ART. IX. Les cours de Pathologie interne et de Pathologie externe se donneront tous les ans en cent vingt leçons chacun, durant le premier et le second terme, aux élèves de troisième et de quatrième année. Chacun de ces cours diffèrera chaque année de celui de l'année précédente, de manière que l'un complète l'autre. Sur les cent vingt leçons du cours de Pathologie externe, il y aura chaque année au moins quinze leçons spécialement consacrées à la Médecine opératoire.

ART. X. Le cours de Maladies des yeux et des oreilles se complètera en soixante leçons, dont trente chaque année. Ce cours est obligatoire pour les élèves de troisième et de quatrième année.

ART. XI. Les cours de Clinique externe et interne seront chacun d'au moins soixante leçons. Vingt leçons du cours de Clinique externe se donneront à l'Hôtel-Dieu durant les deux premiers termes ; les quarante autres leçons se donneront à l'Hôpital de la Marine dans le dernier terme. Le cours de Clinique interne se fera en entier à l'Hôtel-Dieu dans les deux premiers termes. Ces deux cours seront obligatoires pour les élèves de troisième et de quatrième année.

ART. XII. Le cours de Tocologie, qui renfermera tout ce que les élèves doivent savoir touchant les maladies des femmes et des enfants, se donnera tous les ans, en un terme et demi, ou

cent vingt leçons. Il sera d'obligation pour les élèves de troisième et de quatrième année.

ART. XIII. Le cours de Clinique des accouchements se donnera aux élèves de quatrième année, à l'Hôpital de la Marine ou à la Maternité, conformément à ce qui sera réglé chaque année par le Recteur, après qu'il aura pris l'avis des professeurs et du Doyen de la faculté.

ART. XIV. Le cours de Clinique des Maladies des yeux et des oreilles sera de trente leçons par année, et sera donné par le professeur chargé de traiter de ces maladies. Ce cours se fera, soit à l'Hôtel-Dieu, d'après une entente spéciale avec quelqu'un des professeurs de Clinique interne ou externe de cet établissement; soit au Dispensaire, où pourra toujours se compléter le nombre voulu de leçons cliniques des Maladies des yeux et des oreilles. Il sera obligatoire pour les élèves tenus de suivre le cours qui traite de ces maladies.

ART. XV. Les élèves de seconde, de troisième et de quatrième année suivront, au moins une fois en leur entier, chacun des cours publics de la faculté des Arts qui auront pour objet les sciences physiques. Ceux de première année suivront les cours élémentaires de Chimie et de Botanique de cette faculté, et même les cours élémentaires de Physique, d'Astronomie, de Minéralogie et de Géologie, s'ils n'ont pas terminé leurs études de collège avant d'entrer à l'Université (1).

ART. XVI. Les musées de la faculté de Médecine seront ouverts aux élèves au moins deux heures par semaine, et plus souvent lorsque besoin en sera. Les professeurs devront leur indiquer les observations qu'ils ont à y faire, et les contrôler même, autant qu'ils le pourront, par leur présence.

ART. XVII. Chaque année, durant le troisième terme, indépendamment des leçons de manipulations pharmaceutiques auxquelles ils seront obligés d'assister, les élèves pourront

(1) Ceux qui ne prennent pas le degré de Licencié à l'Université, sont obligés de suivre deux ans le cours de Chimie ainsi que le cours de Botanique, après avoir été admis légalement à l'étude, quand même ils auraient déjà suivi ces cours au collège.

prendre des leçons de manipulations chimiques à la faculté des Arts.

ART. XVIII. Les jeunes gens qui désirent étudier la Médecine, pourront être admis à l'inscription dans la faculté de Médecine, lors même qu'ils n'auraient fait au collège qu'une année de Philosophie, pourvu qu'ils aient étudié la Logique, la Métaphysique, la Morale et cette partie des Mathématiques requise pour les épreuves du Baccalauréat ès Arts et de l'Inscription. Mais ils n'obtiendront le renouvellement de leur inscription qu'après avoir subi le second examen.

COURS PRATIQUES

de la faculté de Médecine.

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non seulement par des cours théoriques étendus et très-développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu dépasse de moitié celui qui est exigé par les règlements du Bureau Provincial, (c'est-à-dire, est de 180 par année au lieu de 120,) les élèves de l'Université ont, au Dispensaire, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, et à la Morgue, des leçons de Médecine légale pratique.

CLINIQUES DU DISPENSAIRE.

Le Dispensaire de Québec a été ouvert le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins et remèdes que requiert leur état. Monsieur le curé de Québec, et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les docteurs Tessier, LaRue, Simard, Montizambert, Verge et Hébert sont chargés du service médical; et les Sœurs de la Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M. jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé *spécialement et exclusivement* du traitement de ces maladies.

EXPERTISES MÉDICO-LÉGALES.

Avec la bienveillante permission de monsieur le Coroner Panet, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue est considérable et très-varié.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

concernant le Costume.

ART. VIII. Les élèves simplement inscrits et les étudiants non élevés ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches, qui sont sans aucune bordure.

ART. X. Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices de la cathédrale; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du cos-

tume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

DIRECTION PRATIQUE

pour les candidats au Baccalauréat ès Arts et à l'Inscription.

1° Pour être admis à subir les examens du Baccalauréat ès Arts et de l'Inscription, il faut en demander par écrit la permission au Recteur. On peut se servir, pour cette demande, de la formule suivante, qui renferme tous les détails nécessaires :

“ Je soussigné, né à _____, le _____ 18____, et
 “ maintenant (ou ci-devant) élève de Rhétorique (ou de Philo-
 “ sophie) au collège de _____, présente à M. le Recteur de
 “ l'Université Laval la demande d'être admis au premier (ou
 “ au second) examen pour l'Inscription. ”

“ M. le Recteur trouvera ci-joints les certificats de bonnes
 mœurs exigés par les règlements. ”

(Signature.)

(Date et résidence.)

Les élèves d'un collège affilié ne sont pas tenus de faire cette demande par eux-mêmes, si le Supérieur a transmis leurs noms au Recteur.

2° S'il y a plus de deux mois qu'on a cessé de fréquenter un collège, il faut deux certificats de bonnes mœurs : l'un signé par le Supérieur du collège où l'on a étudié en dernier lieu, et l'autre par son curé ou ministre.

3° La demande pour être admis à un examen doit être envoyée au moins quinze jours avant le commencement de cet examen. Les examens ont lieu régulièrement à la fin de l'année scolaire et à la fin des vacances.

4° Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier; on leur fournit ce qui leur est indispensable, et ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances.

5°
trava
pour
que l
sur u
6°
dans
l'indi
LATIN
7°
avec s
pour
le cas,
suite
8° I
séance
présid
le seco
travail

ART.
partagé
chacun
sixième
ART.
année a
cine de
d'admiss
étudiant
quatrièm

(1) Le cr

5° Leurs noms ne doivent pas se trouver sur la copie de leur travail; ils le remplacent par un mot quelconque assez étrange, pour qu'il n'arrive pas que quelque autre le choisisse. Ce mot, que l'on ne change pas pendant la durée d'un examen, s'écrit sur un trait imprimé au haut de la feuille.

6° Les copies sont remises à celui qui préside au travail, dans une enveloppe cachetée et portant, au lieu d'adresse, l'indication de ce qu'elle renferme, v. g. THÈME LATIN, VERSION LATINE, etc.

7° A la première séance de l'examen, chaque candidat remet, avec son travail, une autre enveloppe aussi cachetée, et portant pour adresse PREMIER EXAMEN ou SECOND EXAMEN, suivant le cas, renfermant à l'intérieur son nom écrit lisiblement à la suite du mot par lequel il le remplace sur ses copies.

8° Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances, que pour des raisons majeures approuvées par celui qui préside. S'ils étaient soupçonnés de s'être procuré en sortant le secours de quelque personne ou de quelque ouvrage, leur travail ne serait pas apprécié.

RÈGLEMENT

concernant le prix Morrin.

ART. I. La rente fondée par feu M. le Dr. Morrin (1) sera partagée en quatre parts, savoir: 1° deux parts d'un tiers chacune, pour former deux premiers prix; 2° deux parts d'un sixième chacune, pour former deux seconds prix.

ART. II. Un premier et un second prix seront offerts chaque année au concours: 1° de tous les élèves et étudiants en Médecine de cette Université, qui seront dans leur seconde année d'admission à l'étude de la Médecine; 2° de tous les élèves et étudiants en Médecine de cette Université, qui seront dans leur quatrième année.

(1) Le capital légué par feu M. le Docteur Joseph Morrin est de \$2,000.

ART. III. Si quelque élève ou étudiant de première année désire concourir pour les prix de seconde année, il pourra le faire. Il en sera de même des élèves et étudiants de troisième année par rapport au prix de quatrième année.

ART. IV. Le concours se fera par écrit. Chacun des professeurs écrira sur deux cartes séparées les sujets qu'il jugera convenables pour chacun des deux concours. Les cartes de même catégorie seront mises ensemble, et un candidat de chaque catégorie viendra en tirer une; le sujet qui y est indiqué deviendra la matière du travail de tous les candidats de la même catégorie. La durée de la séance ne dépassera pas six heures.

ART. V. Le travail des épreuves écrites se fera sous la surveillance de quelqu'un chargé de ce soin par le Recteur ou par le Doyen de la faculté, et les candidats observeront ce qui est prescrit dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la *Direction pratique* pour les candidats au Baccalauréat ès Arts et à l'Inscription.

ART. VI. Le quorum des jurys qui apprécieront le travail des candidats est fixé à quatre. Ces jurys sont nommés par la faculté.

ART. VII. Si le travail d'aucun des candidats n'est jugé digne de récompense, le prix sera ajouté au capital pour augmenter les prix des années suivantes. Dans le cas d'égalité de mérite, le prix sera partagé.

ART. VIII. Ces prix seront donnés en argent.

ART. IX. Les épreuves écrites faites pour le prix Morrin, par les candidats de seconde et de quatrième année d'étude, pourront tenir lieu des épreuves correspondantes exigées pour la Licence en Médecine, si le jury trouve ce travail suffisant.

ART. X. Conformément à une clause du testament de feu M. le Dr. Morrin, lorsque le nombre des élèves et étudiants en Médecine de cette Université sera moindre que vingt-cinq, le concours pour ces prix sera ouvert à tous les étudiants en Médecine des facultés constituées dans le Bas-Canada. Dans ce cas, le Secrétaire de la faculté le fera annoncer trois mois d'avance,

une fois par semaine, dans au moins quatre journaux du Bas-Canada, donnant la préférence aux journaux médicaux, s'il y en a.

RÈGLEMENT

concernant le concours de poésie française.

ART. I. La faculté des Arts de l'Université Laval ouvre un concours de poésie française sur un sujet choisi par elle.

ART. II. Trois médailles, frappées aux armes de l'Université Laval, avec l'inscription "Prix de Poésie" et la date, seront décernées aux concurrents :

L'une sera en or et réservée au premier prix ;

La seconde, en argent, au second prix ;

La troisième, en bronze, au troisième prix.

ART. III. Ces prix seront donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université, à l'ouverture des cours.

ART. IV. L'œuvre des prétendants devra être adressée, en double copie et *franco*, au Secrétaire de la faculté des Arts, avant le trentième jour de mai de chaque année, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que la pièce est inédite.

ART. V. Toutes les pièces envoyées deviendront la propriété de la faculté des Arts.

ART. VI. Ces pièces seront soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

ART. VII. Sont exclus du concours : 1° les membres et les officiers de l'Université Laval ; 2° les élèves des collèges et des écoles ; 3° tous ceux qui se feront connaître directement ou indirectement avant la proclamation du Lauréat.

REGLEMENT

concernant la *Discipline*.

ART. I. Nul n'est réputé élève de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son Inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette Inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi son dernier examen.

ART. II. L'Inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

ART. III. L'Inscription se prend au Secrétariat de l'Université, où l'élève, après avoir fait enregistrer son nom, son prénom, son âge, le lieu de sa résidence et sa qualité de Bachelier ès Arts, s'il l'a, écrit et signe l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

ART. IV. Pour cet objet, le Secrétaire doit avoir un registre particulier, appelé *Registre de l'Inscription*. Il y inscrit les noms des élèves, non pas immédiatement les uns à la suite des autres, mais en laissant, à la première Inscription, entre deux noms consécutifs, plusieurs pages pour y entrer plus tard les renouvellements d'Inscription, les résultats des examens, les absences de l'élève et enfin les remarques sur sa conduite que les officiers et les professeurs de l'Université peuvent juger convenable d'y insérer.

ART. V. Les élèves paient deux piastres pour l'Inscription, et une piastre pour le renouvellement de l'Inscription.

ART. VI. Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et les jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

ART. VII. Le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité.

ART. VIII. L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée et, au besoin, punie sévèrement.

ART. IX. Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

ART. X. La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

ART. XI. Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque du Séminaire, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études. Pour la même raison, ils doivent s'abstenir de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

ART. XII. Ils ne peuvent former d'associations, ni faire de démonstrations collectives, sans en avoir obtenu la permission.

ART. XIII. A moins qu'ils ne demeurent chez leur père ou leur mère, ou chez quelqu'un qui leur tienne lieu de parents depuis plusieurs années, ils doivent loger dans un collège ou pensionnat du Séminaire, et en observer toutes les règles. Le Recteur pourra cependant dispenser de cette règle pour des causes jugées suffisantes.

ART. XIV. Ils doivent être rentrés au logis à neuf heures et demie du soir, depuis les vacances jusqu'au 30 avril, et à dix heures le reste de l'année.

ART. XV. Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et remettent, chaque samedi, au Secrétaire de la faculté, la liste de toutes celles de la semaine. Celui-ci, après les avoir entrées au registre de l'Inscription, transmet la liste au Modérateur.

ART. XVI. Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville, pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Modérateur, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent l'en informer au plus tôt.

ART. XVII. Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très-peu de mots.

ART. XVIII. Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université, sont:—

- 1° L'admonition particulière;
- 2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté;
- 3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux;
- 4° Le renvoi temporaire;
- 5° Le renvoi illimité;
- 6° L'exclusion ou renvoi définitif.

ART. XIX. Les peines sont appliquées comme suit:

Les admonitions particulières, par le Recteur, le Doyen de la faculté, le Modérateur et les professeurs. Les admonitions durant les leçons sont réputées particulières; mais elles ne sont faites que par le professeur.

L'admonition en présence de tous les élèves de la faculté se fait par le Recteur, par le Doyen ou par le Modérateur.

La suspension du droit de fréquenter les cours se prononce par le Doyen de concert avec les professeurs des cours à interdire. Cette peine ne peut pas durer plus d'une semaine, et elle emporte pour l'élève la défense de sortir de son domicile.

Le renvoi temporaire, qui n'est jamais pour moins d'un terme ni pour plus de trois, le renvoi illimité et enfin l'exclusion ou

renv
par l
renv
AR
de na
accor
Il pe
le Mo
AR
pron
ne s'
devoi
Conse
des pr
ART
clusion
l'Univ
ART
infligé
tion.
ceux q
aggrav
ART.
pour m
dans ce
ne sera
concerna
ART.
ils ne de
plus ava
ils pour

renvoi définitif, se prononcent par le Conseil de la faculté ou par le Modérateur assisté d'au moins deux assesseurs. L'élève renvoyé, même temporairement, doit rentrer dans sa famille.

ART. XX. Lorsque le délit dont un élève est accusé paraît de nature à provoquer une des trois dernières peines, il lui est accordé un délai suffisant pour présenter un mémoire justificatif. Il peut même être entendu, lorsque le Conseil de la faculté ou le Modérateur le juge convenable.

ART. XXI. Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

ART. XXII. L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

ART. XXIII. Lorsqu'une peine, autre que la première, est infligée à un élève, il en est fait mention au registre de l'Inscription. Il y est aussi fait mention du délit, lorsque celui ou ceux qui prononcent la peine jugent à propos d'y ajouter cette aggravation.

ART. XXIV. Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

RÈGLEMENT

concernant la conduite des élèves et autres étudiants à l'Université.

ART. I. Le vestibule sert de salle d'attente aux externes ; ils ne doivent néanmoins s'y trouver qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la bibliothèque. Ils pourront y parler pourvu qu'ils le fassent de manière à ne

troubler personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

ART. II. Les élèves et les étudiants non élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exceptions que celles mentionnées pour les étudiants en Médecine, à l'article X du règlement concernant le costume.

ART. III. Les externes prennent et déposent leur costume au vestiaire. C'est là aussi que doivent être déposés, pendant les leçons, leur chapeau, leur canne et les habits qu'ils laissent pour revêtir leur costume. Les internes peuvent avoir leur costume à leur chambre et s'en revêtir là. Les uns et les autres ne doivent avoir sous leur robe que leurs habits ordinaires et non pas ceux qui ne sont destinés qu'à les préserver du froid ou du mauvais temps lorsqu'ils sortent. Dans les occasions solennelles, ces habits ordinaires doivent être noirs, à l'exception de la cravate, qui est blanche.

ART. IV. Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

ART. V. Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans aucune partie du bâtiment. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

(1) Ce règlement s'applique à l'École de Médecine pour les élèves et étudiants, et à ceux qui y sont admis.

ART. VI. Il est strictement défendu à tous les élèves et étudiants d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

ART. VII. Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

REGLEMENT

des élèves internes de l'Université (1).

ART. I. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre complètement ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

ART. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

ART. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, tous les jours, durant la récréation du midi, et les jours de dimanche et de fête d'obligation, depuis huit heures A. M. jusqu'au souper, le temps des offices et du dîner non compris.

(1) Ce règlement n'a pas été fait par le Conseil Universitaire, mais par le Séminaire de Québec : c'est le règlement du Pensionnat que le Séminaire a érigé pour les élèves internes de l'Université. Ce règlement a cependant la même force que ceux qui émanent de l'Université, en vertu de l'article XIII du règlement concernant la discipline.

Le Directeur pourra cependant permettre de sortir, le jour, en tout temps, pour des raisons suffisantes. Quand aux sorties du soir, il ne les permettra que bien rarement, pour de graves raisons et en prenant toutes les précautions nécessaires pour qu'on n'en abuse pas.

ART. IV. Les élèves qui doivent fréquenter le bureau d'un patron obtiendront une permission générale à des conditions qu'ils observeront fidèlement, et dont une sera toujours de n'aller nulle part ailleurs que par ordre de leur patron. Une permission semblable sera aussi nécessaire pour fréquenter les hôpitaux.

ART. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

ART. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

ART. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leurs chambres qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

ART. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même, aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

ART. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jamais être fermée à la clef, mais celle-ci sera alors

dans
l'on f
liers,

AR
uns de
prosse
lender
cas de

ART
cepend
destine
seul.

ART
enivra
ni pipe
la cha
récréat

ART.
ter ou c
qu'aux
élèves d
avec les
en impo
leurs co
ils seron

ART.
A six
A six
Après
aimeront
A sept
Après
A huit
A dix
A dix

dans la serrure du côté du corridor. On ne souffrira pas que l'on fixe aux portes des verroux ou d'autres appareils particuliers, propres à empêcher de les ouvrir.

ART. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, même pour un instant, sans la permission expresse du Directeur. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du lendemain matin, cette permission ne s'accordera que dans le cas de maladie.

ART. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

ART. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres ou journaux dangereux ou même inutiles, ni pipes, ni tabac. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation.

ART. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison, qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux ; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, ils seront en silence.

ART. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

A six heures, le lever ;

A six heures et demie, la prière du matin ;

Après la prière, étude (ou la messe, pour les élèves qui aimeront à l'entendre) ;

A sept heures et quart, le déjeuner ;

Après le déjeuner, récréation ;

A huit heures, étude ;

A dix heures, récréation ;

A dix heures et quart, étude ;

A midi, le diner;
 Après le diner, récréation;
 A une heure et demie, étude;
 A trois heures et demie, récréation;
 A quatre heures, étude;
 A six heures, souper;
 Après le souper, récréation;
 A sept heures trois quarts, étude;
 A neuf heures, la prière du soir;
 Après la prière, étude;
 A dix heures, le coucher.

ART. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendent pas une basse messe), et le soir, après la prière.

Les élèves catholiques assisteront ces jours-là à tous les offices de la cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

ART. XVI. Pendant les vacances, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux études et aux sorties en ville, ce qui est réglé pour les dimanches et les fêtes.

ART. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.



MA

Edo
 âge, E
 Gloces
 enferm
 trône o
 cration
 à Bosw
 VII.
 On s
 assassi
 pour le

Histo
 jusqu'à
 événem

Histo
 mande o
 principa
 importan
Géogr
 vinces;
 races; p

Littéra
 devoirs d
Rhétor
 Rhétoriqu
 tion et du
Histoir
 ouvrages
 rature na

MATIÈRES DES ÉPREUVES POUR L'INSCRIPTION ET LE
BACCALAUREAT ÈS ARTS ET ÈS SCIENCES
EN JUILLET 1869.

PREMIER EXAMEN.

COMPOSITION LITTÉRAIRE.

Edouard IV, roi d'Angleterre, mourut en 1483, laissant deux fils en bas âge, Edouard et Richard, qu'il recommanda à son frère Richard, duc de Gloucester. Celui-ci, peu satisfait du titre de Régent du royaume, ayant enfermé ses neveux dans la tour de Londres, les fit assassiner, s'empara du trône et prit le nom de Richard III. Mais devenu bientôt l'objet de l'exécration publique, malgré son habileté, il fut attaqué, vaincu et tué, en 1485, à Bosworth, par Henri de Richmond, qui lui succéda sous le nom de Henri VII.

On supposera qu'au moment où Richard de Gloucester a résolu de faire assassiner ses neveux, un de ses conseillers intimes lui adresse un discours pour le détourner de ce crime, et l'on fera ce discours.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Histoire Universelle.—La révolution française et ses diverses phases jusqu'à l'Empire (Napoléon I). [Etendue de cette période; principaux événements politiques, sociaux, religieux; guerres—Résumé.]

Histoire du Canada.—Période constitutionnelle (1791-1840). [On ne demande qu'un résumé ou un aperçu général: caractère distinctif de la période; principaux événements; hommes remarquables; gouverneurs; fondations importantes; progrès et améliorations—*En anglais.*]

Géographie.—Puissance du Canada. [Bornes; grandes divisions ou provinces; fleuves et rivières principales; chaînes de montagnes; lacs; baies; races; population; religions.]

LITTÉRATURE ET RHÉTORIQUE.

Littérature.—De l'histoire en général: ce que c'est; style de l'histoire; devoirs de l'historien; division de l'histoire.

Rhétorique.—De l'éloquence judiciaire envisagée au point de vue de la Rhétorique: de l'élocution, de la méthode, de la narration, de l'argumentation et du pathétique dans les discours du barreau.

Histoire littéraire.—Pierre Corneille: Quand, où il vécut; ses principaux ouvrages; qualités, défauts, appréciation; rang qu'il occupe dans la littérature nationale.

VERSION GRECQUE.

Δοκεῖ δέ μοι καὶ περὶ τῶν πρὸς τοὺς βαρβάρους τῇ πόλει πεπραγμένων προσήκειν εἰπεῖν, ἄλλως τ' ἐπειδὴ καὶ τὸν λόγον κατεστησάμην περὶ τῆς ἡγεμονίας τῆς ἐπ' ἐκείνους. Ἄπαντας μὲν οὖν ἐξαριθμῶν τοὺς κινδύνους λίαν ἂν μακρολογίην· ἐπὶ δὲ τῶν μεγίστων τὸν αὐτὸν τρόπον ὄνπερ ὀλίγη πρότερον πειράσομαι καὶ περὶ τούτων διελεῖν.

Ἐπιφανέστατος μὲν οὖν τῶν πολέμων ὁ Περσικὸς γέγονεν, οὐ μὴν ἐλάττω τεκμήρια τὰ παλαιὰ τῶν ἔργων ἐστὶ τοῖς περὶ τῶν πατριῶν ἀμφισβητοῦσιν. Ἔτι γὰρ ταπεινῆς οὐσῆς τῆς Ἑλλάδος ἦλθον εἰς τὴν χώραν ἡμῶν Θρᾶκες μὲν μετ' Εὐμόλπου τοῦ Ποσειδῶνος, Σκύθαι δὲ μετ' Ἀμαζόνων τῶν Ἄρειος θυγατέρων, οὐ κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον, ἀλλὰ καθ' ὃν ἐκάτεροι τῆς Εὐρώπης ἐπῆρχον, μισοῦντες μὲν ἅπαν τὸ τῶν Ἑλλήνων γένος, ἰδίᾳ δὲ πρὸς ἡμᾶς ἐγκλήματα ποιησάμενοι, νομίζοντες ἐκ τούτου τοῦ τρόπου πρὸς μίαν μὲν πόλιν κινδυνεύσειν, ἀπασῶν δ' ἅμα κρατήσειν. Οὐ μὴν κατάρθωσαν, ἀλλὰ πρὸς μόνους τοὺς προγόνους τοὺς ἡμετέρους συμβαλόντες ὁμοίως διεφθάρθησαν ὥσπερ ἂν εἰ πρὸς ἅπαντας ἀνθρώπους ἐπολέμησαν. Δῆλον δὲ τὸ μέγεθος τῶν κακῶν τῶν γενομένων ἐκείνοις· οὐ γὰρ ἂν ποθ' οἱ λόγοι περὶ αὐτῶν τοσοῦτον χρόνον διέμειναν, εἰ μὴ καὶ τὰ πραχθέντα πολὺ τῶν ἄλλων διήνεγκεν. Λέγεται δ' οὖν περὶ μὲν Ἀμαζόνων ὡς τῶν μὲν ἔλθουσῶν οὐδεμία πάλιν ἀπῆλθεν, αἱ δ' ὑπολειφθεῖσαι διὰ τὴν ἐνθάδε συμφορὰν ἐκ τῆς ἀρχῆς ἐξεβλήθησαν, περὶ δὲ Θρακῶν ὅτι τὸν ἄλλον χρόνον ὄμοροι προσοικούντες ἡμῖν τοσοῦτον διέλιπον, ὥστ' ἐν τῷ μεταξύ τῆς χώρας ἔθνη πολλὰ καὶ γένη παντοδαπὰ καὶ πόλεις μεγάλας κατοικισθῆναι.

VERSION LATINE.

In nimiam elocutionis curam.

Verborum curam, rerum volo esse sollicitudinem. Immodico illo circa voces studio plerumque fit oratio deterior; primum quia sunt optima minime

arcessi
quæ cu
tiam co
et velu
circum
uno ven
quam d
disertur
seu tran
gendos
dicendo
tudine e
melius,
quærim
virtus ;
tota vita

Tout c
terres, or
Cet état,
la vie sin
des bourg
ville, qui,
pas sans
au village
daient en
positivem
hommes q
celles de l
étant venu
tribu rusti

Du lémo
vérité : sa
revêtu pour

arcessita et simplicibus atque ab ipsa veritate profectis similia. Nam illa quæ curam fatentur et ficta atque composita videri etiam volunt, nec gratiam consequuntur et fidem amittunt, propter id quod sensus obumbrant, et velut læto gramine sata strangulant. Nam, et quod recte dici potest circumimus amore verborum, et quod satis dictum est repetimus, et, quod uno verbo patet, pluribus oneramus, et pleraque significare melius ducimus, quam dicere. Quid, quod nihil jam proprium placet, dum parum creditur disertum, quod et alius dixisset? A corruptissimo quoque poetarum figuras, seu translationes mutuamur, tum demum ingeniosi scilicet, si ad intelligendos nos opus sit ingenio. Atqui satis aperte Cicero præceperat : in dicendo vitium vel maximum esse a vulgari genere orationis atque a consuetudine communis sensus abhorrere. Sed ille durus atque inereditus; nos melius, quibus sordent omnia quæ natura dictavit, qui non ornamenta quærimus sed lenocinia; quasi vero sit ulla verborum, nisi rei coherentium, virtus; quæ ut propria sint et dilucida et ornata; et apte collocentur, si tota vita laborandum est, omnis studiorum fructus amissus est.

THÈME LATIN.

Tout ce que Rome avait d'illustre vivant aux champs et cultivant les terres, on s'accoutuma à ne chercher que là les soutiens de la république. Cet état, étant celui des plus dignes patriciens, fut honoré de tout le monde; la vie simple et laborieuse des villageois fut préférée à la vie oisive et lâche des bourgeois de Rome; et tel n'eût été qu'un malheureux prolétaire à la ville, qui, laboureur aux champs, devint un citoyen respecté. Ce n'est pas sans raisons, disait Varron, que nos magnanimes ancêtres établirent au village la pépinière de ces robustes et vaillants hommes qui les défendaient en temps de guerre et les nourrissaient en temps de paix. Pline dit positivement que les tribus des champs étaient honorées à cause des hommes qui les composaient; au lieu qu'on transférait par ignominie dans celles de la ville les lâches qu'on voulait avilir. Le Sabîn Appius Claudius, étant venu s'établir à Rome, y fut comblé d'honneurs et inscrit dans une tribu rustique, qui prit dans la suite le nom de sa famille.

SECOND EXAMEN.

PHILOSOPHIE.

Du témoignage considéré comme moyen d'arriver à la connaissance de la vérité : sa définition, ses différentes espèces, les caractères dont il doit être revêtu pour produire la certitude.

MATHÉMATIQUES.

1° La masse du Soleil étant représentée par 1, la masse de la Terre l'est par $\frac{1}{35466}$, celle de Jupiter par $\frac{1}{1054}$, et celle de Saturne par $\frac{1}{3512}$. Si on prend pour unité la masse de la terre, par quels nombres seront représentées les masses des trois autres astres (Soleil, Jupiter, Saturne) ?

2° Réduire à sa plus simple expression le radical $\sqrt{x^4 - b^2 x^2}$.

3° Sans changer la somme des deux nombres 3456 et 3513, les altérer de façon que le rapport du premier au second devienne comme 11 : 12.

4° Connaissant la solidité 12 d'un tétraèdre régulier, calculer sa surface totale.

5° Etant sur une ligne $a b$ qu'on peut parcourir dans toute son étendue, mesurer la distance entre deux points inaccessibles c et d . A cet effet, indiquer les différents angles et côtés à mesurer, puis les proportions à faire pour arriver au résultat.

c ——— d
 a ——— b

N. B.—Les réponses aux différentes questions doivent être réduites à leur plus simple expression; et, si la réponse est en décimales, il suffit d'en calculer une seule.

ASTRONOMIE.

Énoncer les preuves du mouvement de translation de la terre autour du Soleil.

Expliquer brièvement la nature et la force de chaque preuve.

PHYSIQUE.

1° Qu'est-ce que le centre de gravité?—Détermination expérimentale du centre de gravité.—Où est le centre de gravité d'un triangle, d'un parallélogramme, d'un anneau, d'une sphère, d'un cylindre, d'une pyramide, en supposant ces corps homogènes? (Sans démonstration.)

2° Calorique latent de vaporisation.—Comment on le mesure.

3° Phénomènes d'induction électrique: induction par les courants dans les circuits métalliques; induction par les aimants dans les circuits métalliques et dans les corps en mouvement; induction d'un courant sur lui-même.

CHIMIE.

L'acide carbonique.—L'oxyde de carbone.—Le gaz d'éclairage.

HISTOIRE NATURELLE.

1° Principaux minerais exploités du fer, du plomb et du cuivre.

2° Influence des roches ignées sur les terrains stratifiés qui se trouvent dans leur voisinage.

3° Du calice et de la corolle.

DÉBOURSÉS QUE LES ÉLÈVES ONT À FAIRE.

Année Académique 1869-70.

PENSION.

Les trois termes, du milieu de septembre au milieu de juillet, vacances de Noël et de Pâques comprises, \$160 00

PAYABLES COMME SUIT :

- 1^o Au commencement du premier terme..... \$ 62 00
 2^o Au commencement du second terme..... \$ 58 00
 3^o Au commencement du troisième terme..... \$ 40 00

COURS ÉLÉMENTAIRES DE LA FACULTÉ DES ARTS.

D'après l'arrêté du 10 avril 1860, les cours élémentaires de la faculté des Arts sont suivis par les élèves de Philosophie du Petit Séminaire de Québec. Le Recteur peut y admettre aussi :

1^o Les élèves et autres jeunes gens admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ;

2^o Les jeunes gens qui ont déjà subi avec succès le premier examen de l'Inscription ; ils sont réputés élèves de la faculté des Arts, et soumis à tous les règlements de l'Université ;

3^o Enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage ou l'Architecture ; ils sont aussi soumis à tous les règlements de l'Université.

Les jeunes gens des deux dernières catégories paient les prix suivants :

1ère année.		Elèves	Etudts	2de année.		Elèves	Etudts
1er terme.	Philosophie.....	\$ 5 50	\$6 00	Physique.....	\$11 00	\$12 00	
	Mathématiques.....	5 50	6 00	Chimie.....	8 00	8 50	
	Inscription.....	2 00	Inscrip. renouvelée...	1 00	
		13 00	12 00		20 00	20 50	
2ème terme.	Philosophie.....	5 50	6 00	Chimie.....	\$3 00	3 50	
	Mathématiques.....	5 50	6 00	Minér. et Géologie....	3 00	3 50	
		11 00	12 00		6 00	7 00	
3ème terme.	Philosophie.....	5 50	6 00	Botanique.....	5 50	6 00	
	Mathématiques.....	5 50	6 00	Astronomie.....	3 00	3 50	
		11 00	12 00		8 50	9 50	
Total pour l'année.		\$35 00	\$36 00	Total pour l'année.		\$34 50	\$37 00

Prix des Cours de Droit (1869-70.)

	PREMIÈRE ANNÉE.		SECONDE ANNÉE.		TROISIÈME ANNÉE.		El. Etud.
	El.	Etud.	El.	Etud.	El.	Etud.	El. Etud.
1er terme.	Introd. au droit civil.....	\$ 5	Droit civil.....	\$ 7	Droit civil.....	\$ 5	\$ 7
	Droit romain.....	5	Procédure.....	7	Procédure.....	5	7
	Inscription.....	2	Inscription renouvelée.....	Inscription renouvelée.....	1
		12		14		11	14
2nd terme.	Droit civil.....	5	Droit civil.....	7	Droit civil.....	5	7
	Droit romain.....	5	Droit commercial.....	7	Droit commercial.....	3 50	5
	Droit administratif.....	5	Droit administratif.....	7	Droit administratif.....	5	7
		15		21		13 50	19
3ème terme.	Droit civil.....	5	Droit civil.....	7	Droit civil.....	5	7
	Droit romain.....	5	Droit maritime.....	7	Droit maritime.....	3 50	5
	Droit administratif.....	5	Droit administratif.....	7	Droit administratif.....	5	7
		15		21		13 50	19
	Total pour l'année.....	\$42	Total pour l'année.....	\$56	Total pour l'année.....	\$38	\$52

Les élèves et les étudiants en Médecine qui suivent tous les cours marqués dans l'Annuaire pour un terme, conformément aux règlements, obtiennent, sans paiement additionnel, une carte d'admission à ceux des cours *extra* d'Histologie, de Physiologie, d'Hygiène, de Toxicologie, de Maladies des yeux et des oreilles, qui se donnent dans ce terme.

Ceux qui ne suivent qu'une partie des cours indiqués pour chaque terme, n'obtiennent des cartes d'admission aux cours *extra* qu'aux conditions suivantes :

Histologie normale	\$ 6 00.
Histologie morbide	\$ 6 00.
Physiologie	\$ 12 00 par année.
Hygiène	\$ 6 00.
Toxicologie	\$ 6 00.
Maladies des yeux et des oreilles.....	\$ 8 00 par année.

Tous les cours se paient d'avance.

Remarque.—La pension et les cours d'un terme se paient en entier par ceux qui arrivent moins d'un mois après le commencement ou qui partent moins d'un mois avant la fin du terme, ou qui font une ou plusieurs absences durant le terme.

Les jeunes gens inscrits ou non inscrits dont les parents n'habitent pas la ville, doivent loger au pensionnat. Les chambres à l'usage de chacun sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.



s les cours
règlements,
à ceux des
icologie, de
e.
chaque terme,
x conditions

née.

née.

n entier par
a qui partent
urs absences

habitent pas
e de chacun
ue ses habits

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUEBEC

DURANT L'ANNÉE 1868-69

ANNÉE 1868-69

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT.

Directeurs.

- M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,
 M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,
 M. OCTAVE AUDET,
 M. ADOLPHE-IGNACE-IRÉNÉE LEGARÉ, *Procureur*,
 M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,
 M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.

Prêtres Agrégés.

- M. PIERRE ROUSSEL, *au collège de Lévis*,
 M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur*,
 M. LOUIS BEAUDET,
 M. BENJAMIN PAQUET,
 M. LOUIS-HONORÉ PAQUET,
 M. VICTOR-P. LEGARÉ.

Prêtres Auxiliaires.

- M. JEAN-FRANÇOIS BAILLARGÉ,
 M. OVIDE BRUNET,
 M. JOSEPH HOFFMAN, *au collège de Lévis*,
 M. PATRICK DOHERTY,
 M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,
 M. JOSEPH GIRARD;
 M. LOUIS GAUTHIER,
 M. LOUIS LANGIS,
 M. ADOLPHE GODBOUT, *Économe*,
 M. ALFRED BERGERON,
 M. ANDRÉ-ALBERT BLAIS, *au collège de Lévis*.

GRAND SÉMINAIRE.

Directeur.

M. E.-A. TASCHEREAU.

Professeurs.

M. M.-E. MÉTHOT,

M. E.-A. TASCHEREAU,

M. B. PAQUET,

M. L.-N. BÉGIN.

Étudiants en Théologie (1868-69)

MM. M.-P.-E. Audette, S. B.,	MM. F.-X. Gosselin, A. B.,
* Louis-Wilbrod Barabé,	Charles Guay,
Placide-Édouard Beaudet,	Théophile Houde,
Louis-Philippe Beaulieu,	J.-Clovis Laflamme, A. B.,
* Pierre Boily,	C.-Marie-Jean Langner,
Camille-Stanislas Brochu,	Édouard Lauriault,
J.-Télesphore Carrier,	Marie-M. Lemieux,
Flavien-Édouard Casault,	Philéas Lessard, S. B.,
François Cinq-Mars, S. B.,	Joseph Marquis, S. B.,
C.-Z.-A.-L. Collet, L. B.,	Léon-M. Morisset,
George-P. Côté, A. B.,	A.-J.-A. Papineau, A. B.,
* Polycarpe Dassylva,	* Henri Pâquet, L. B.,
* George Delachevrotière,	C.-Nazaire Pâquet, S. B.,
L.-Anselme Déziel, L. B.,	* J.-Michael Quinan,
George-R. Fraser,	Louis Sanfaçon, A. B.,
Guillaume Giroux,	James Sexton,
David Gosselin,	Prosper Vincent.

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

PETIT SÉMINAIRE.

Directeur.

M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.

Assistant-Directeur.

M. VICTOR-P. LEGARÉ,

Préfet des Études.

M. LOUIS BEAUDET,

Professeurs.

- * M. A. PAPINEAU, de Philosophie ;
- * M. O. BRUNET, de Botanique ;
- * M. F.-A.-H. LARUE, de Chimie ;
- * M. T.-E. HAMEL, de Physique ;
- * M. L. SANFAÇON, de Mathématiques ;
- M. C.-E. LEGARÉ, de Rhétorique ;
- M. L. BEAUDET, de Seconde ;
- M. L. GAUTHIER, d'Histoire ;
- M. L. LANGIS, de Troisième ;
- M. G. COTÉ, de Quatrième ;
- M. N. PAQUET, de Cinquième ;
- M. F.-X. GOSSELIN, de Sixième ;
- M. Z.-A.-J. GIRARD, de Septième ;
- M. P.-E. BEAUDET, de Huitième ;
- M. E. CASALT, de Neuvième.

Maîtres de Salle.

M. A. BERGERON, Ptre.

M. E. AUDET,

M. J. HOUDE,

M. P. VINCENT,

M. J. MARQUIS,

M. L. MORISSET,

M. D. LEMIEUX,

M. C. LAFLAMME.

Professeurs d'Anglais.

M. P. DOHERTY,

M. J. SEXTON.

Professeurs de Musique Vocale et Instrumentale.

M. E. GAGNON, | M. C. LAVIGUEUR. | M. E. ROCHETTE,

Professeur de Dessin.

M. O. BRUNET.

* Les cours ainsi marqués se font à l'Université.

Elèves du Petit Séminaire de Québec.

1868-69.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Charles Bourque, *St. François (Beauce)*, Pensionnaire.
 Philippe Charest, *Beauport*, P.
 Narcisse Gagnon, *Baie St. Paul*, P.
 Apollinaire Gingras, *St. Antoine*, P.
 Alphonse Labrecque, *St. Vital de Lambton*, P.
 Honoré Leclerc, *Lotbinière*, P.
 William Maguire, *Québec*, Externe.
 Edmond Marcoux, *St. Charles*, P.
 Nazaire-Jules Paquet, *St. Nicolas*, P.
 Narcisse Proulx, *St. Thomas de Montmagny*, P.
 Adjudor Turcotte, *Québec*, E.
 Onésiphore Turgeon, *Notre-Dame de Lévis*, E.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

James Ballantyne, *Québec*, P.
 Anastase Bernard, *Lotbinière*, P.
 Thomas Bérubé, *St. Arsène*, P.
 Honoré-J.-Bte. Chouinard, *Québec*, P.
 Charles-H.-A.-d'Estimeauville Clément, *Eboulements*, P.
 Ernest Delisle, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Benjamin Demers, *St. Romuald*, P.
 Charles Dessaint, *Kamouraska*, P.
 Joseph Dumas, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Onésime Fortier, *St. Jean (Ile d'Orléans)*, P.
 Taschereau Fortier, *St. Marie de la Beauce*, P.
 Louls Gauvreau, *Québec*, E.
 Félix Gendron, *St. Casimir*, P.
 Joseph-Phidime Giguère, *Québec*, E.
 François-Xavier Guay, *St. Romuald*, P.
 Louis Hébert, *St. Jean Deschaillons*, P.
 Désiré Jobin, *St. Augustin*, P.
 Honoré Labrecque, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Odilon Lauriault, *St. Antoine*, P.
 Eleusippe Lemay, *St. Croix*, P.
 François Lemieux, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Cyrille-Alfred Marois, *Idem*, P.
 Joseph Matte, *St. Calixte de Somerset*, P.

- Lactance Mayrand, *Deschambault*, E.
 Onésime Naud, *Idem*, P.
 John O'Farrell, *St. Malachie*, P.
 Benjamin Pagé, *Québec*, E.
 Philippe Pednault, *Chicoutimi*, P.
 Samuel Pouliot, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Thomas-Grégoire Rouleau, *Idem*, P.
 Théodore Talbot, *Québec*, E.

RHÉTORIQUE.

- Pierre Annet, *Québec*, P.
 Louis Asselin, *St. François, (I. O.)* P.
 Narcisse Beaulé, *Québec*, E.
 F.-X. Bellay, *St. Alexis (Saguenay)*, P.
 Adelbert Blanchet, *St. Edouard*, P.
 George Bolduc, *St. Joachim*, P.
 Charles Borroughs, *Québec*, E.
 Philéas Boulet, *Idem*, E.
 Arthur Bourget, *St. Joseph de Lévis*, E.
 Laurent Cannon, *Québec*, P.
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*, P.
 Cyrille Fortier, *St. Gervais*, P.
 Tancrede Fortier, *St. Marie (Beauce)*, P.
 Cléophas Gagnon, *St. Michel*, P.
 Joseph Girard, *St. Urbain*, P.
 Antoine Gobeil, *St. Jean (I.O.)*, P.
 Ovide Godin, *Cap-Santé*, P.
 Théophile Gonthier, *St. Raphaël*, P.
 Tancrede Grondin, *Québec*, E.
 George McGauran, *Idem*, E.
 Arthur Morissette, *Idem*, E.
 Alfred Paquin, *Portneuf*, P.
 Edouard Parent, *Beauport*, E.
 Edouard Philbert, *Québec*, E.
 Alphonse Pouliot, *Rivière-du-Loup*, P.
 Anselme Rhéaume, *St. Gervais*, P.
 Pierre Ruel, *St. Charles*, P.
 Louis Vaudreuil, *Lotbinière*, P.

SECONDE.

- Joseph Allair, *Québec*, E.
 Eric Audette, *Idem*, E.

Joseph Bélanger, *Québec*, E.
 François Bélanger, *Ottawa*, P.
 Albert Bender, *St. Thomas*, E.
 Napoléon Bernier, *St. Charles*, P.
 Edouard Boily, *Québec*, E.
 Joseph Bourk, *Ste. Anne Lapocatière*, P.
 Zéphirin Charest, *Beauport*, P.
 Arthur Caron, *St. Coloman*, E.
 Edouard Carrier, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Alphonse d'Auteuil, *St. Denis*, P.
 Edmond Duchesnay, *Ste. Marie (Beauce)*, P.
 Jacques Gauthier, *Québec*, E.
 Alphonse Goulet, *Rivière-du-Loup*, P.
 Victor Huard, *Québec*, E.
 Pierre Jobidon, *Château-Richer*, P.
 Michel Labrecque, *St. Anselme*, P.
 Cyrille Labrecque, *St. Gervais*, P.
 Onésiphore Labrie, *St. Charles*, P.
 Swibert Larue, *Idem*, P.
 Arthur Legaré, *Québec*, E.
 Théophile Levasseur, *Idem*, E.
 Téléphore Marcoux, *Beauport*, P.
 Philippe Masson, *Québec*, E.
 Ernest Nadeau, *Rivière-du-Loup*, P.
 Narcisse Parant, *Québec*, P.
 Ludger Pérusse, *Lolbinière*, P.
 Joseph Poliquin, *Québec*, E.
 Louis Quézel, *St. Augustin*, P.
 François Rinfret, *Québec*, P.
 Eugène Rouillard, *Idem*, E.
 Arthur Roy, *Idem*, P.
 Théophile Talbot, *St. Ferdinand de Halifax*, P.
 Wilfrid Tanguay, *Québec*, E.

TROISIÈME

Alphonse Beaudet, *Lolbinière*, P.
 Arthur Belleau, *St. Michel*, P.
 Elzéar Bélanger, *Québec*, E.
 Charles Bernier, *St. Charles*, P.
 Jean-Bte. Bérubé, *St. Arsène*, P.
 Ernest Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Delphis Brochu, *St. Lazare*, P.

- Ferdinand Corrivault, *St. Joseph de Lévis*, P.
 William Chaussegros de Léry, *Québec*, E.
 François Couture, *St. Isidore*, P.
 Jean-Bte. Côté, *Québec*, E.
 Joseph Côté, *Idem*, E.
 Octave Delisle, *Pointe-aux-Trembles*, E.
 Théophile Dugal, *Québec*, E.
 William Finnigan, *St. Colomban*, P.
 Joseph Godbout, *Lambton*, P.
 Edouard Lamontagne, *Ste. Hénédine*, P.
 Charles Langelier, *Ste. Rosalie*, E.
 Jean Langelier, *Ste. Rosalie*, E.
 Charles Lespérance, *Québec*, P.
 Jean-Bte. Martel, *Québec*, P.
 Napoléon Matte, *Somerset*, P.
 Prosper Meunier, *St. Augustin*, P.
 Elzéar Moisan, *Québec*, E.
 Camille Moraud, *Québec*, P.
 Ernest Myrand, *Québec*, E.
 Joseph Pelletier, *Québec*, E.
 Charles Proulx, *Québec*, E.
 Alfred Réna, *Québec*, E.
 Aimée Robitaille, *Québec*, P.
 George Roy, *Québec*, E.
 Joseph Roy, *Québec*, E.
 Placide Roy, *St. Anselme*, P.
 Théophile Royer, *St. Anselme*, P.
 Ernest Smith, *Québec*, E.
 Jean-Bts. Taché, *Kamouraska*, P.
 George-Bernard Tanguay, *Québec*, P.
 Auguste Tessier, *Québec*, E.
 Arthur Tessier, *Québec*, P.
 Elzéar Tessier, *Québec*, P.
 Napoléon Tessier, *Québec*, P.

QUATRIÈME.

- Cyrille Amiot, *Québec*, E.
 Panet Angers, *Québec*, P.
 François-Xavier Bélanger, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Antoine Belleau, *Québec*, P.
 Wenceslas Bilodeau, *Beaumont*, P.
 Narcisse Brunet, *Deschambault*, E.

Thomas Casgrain, *Windsor, Ontario, P.*
 Jean Chaisson, *Tignish (Prince Edouard), P.*
 Médéric Constantin, *St. Augustin, P.*
 Joseph Couture, *St. Charles, P.*
 Gustave DeBlois, *Canardière, E.*
 Alfred DeLachevrotière, *Lotbinière, P.*
 Louis Dugal, *Rivière-du-Loup, P.*
 Alfred Fortier, *St. Gervais, P.*
 Joseph Frenette, *Québec, E.*
 Achille Gauvreau, *Québec, E.*
 Alphonse Gourdeau, *Québec, P.*
 George Grégoire, *Notre-Dame de Lévis, P.*
 Louis Guérin, *St. Joachim, P.*
 Ernest Hamel, *Québec, E.*
 Arthur Labrie, *Mantino (Illinois), P.*
 Edmond Labrie, *St. Charles, P.*
 Gabriel Lachance, *St. Jean (Ile d'Orléans), P.*
 Elzéar Laflamme, *Québec, P.*
 Eloi Laliberté, *Lotbinière, P.*
 George Marois, *Notre-Dame de Lévis, P.*
 Fidèle Martineau, *St. Michel, P.*
 Joseph Mathieu, *Québec, E.*
 Olivier Mathieu, *Québec, E.*
 Alfred Morissette, *Québec, E.*
 John O'Donnell, *Québec, P.*
 Edouard Pagé, *Bécancour, P.*
 Alfred Pouliot, *St. Lazare, P.*
 Joseph Roy, *St. Thomas de Pierreville, E.*
 Adjudant Samson, *Notre-Dame de Lévis, P.*
 Lawrence Stafford, *Québec, E.*
 Onésime Tremblay, *Baie St. Paul, P.*
 Arthur Vincelette, *Canardière, P.*

CINQUIÈME.

Philippe Bazin, *Québec, E.*
 Edmond Blouin, *Idem, E.*
 Joseph Bolduc, *Idem, P.*
 Louis Burroughs, *Idem, E.*
 Henri Cimon, *Malbaie, P.*
 Alfred Cloutier, *Québec, E.*
 Charles Côté, *Idem, E.*
 Arthur Crépault, *Idem, E.*

- Louis Crépault, *Québec*, E.
 Hippolyte Dallaire, *Ste. Agnès*, P.
 Alfred DeBlois, *Canardière*, E.
 Arthur Demers, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Bruneau Drolet, *Québec*, E.
 François Faguy, *Idem*, E.
 Napoléon Faguy, *Idem*, E.
 Fortunat Gauvreau, *Idem*, E.
 Samuel Gendron, *Beauport*, P.
 François-Xavier Gosselin, *St. Charles*, P.
 Jean Gosselin, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Zéphirin Hallé, *Québec*, E.
 Honoré Howison, *Montréal*, P.
 Paul Lachance, *St. Jean (Ile d'Orléans)*, P.
 Urbain Lapointe, *Québec*, P.
 George Laroche, *Idem*, E.
 Victor Livernois, *Idem*, E.
 Louis Lizotte, *St. Roch des Aulnets*, P.
 Philippe Malouin, *Québec*, E.
 Joseph Martel, *St. Ambroise (Ancienne Lorette)*, P.
 James MacFarlane, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Cyrille Noël, *St. Michel*, P.
 Jean-Baptiste Pelletier, *Québec*, E.
 Arthur Poliquin, *Idem*, E.
 Arthur Poulin, *Ste. Famille (Ile d'Orléans)*, P.
 Cyrille Proteau, *Charlesbourg*, P.
 Joseph Sylvain, *Québec*, E.
 Médéric Tremblay, *Baie St. Paul*, P.
 Louis Turgeon, *Québec*, E.

SIXIÈME.

- François-Xavier Bégin, *Rivière-Ouelle*, P.
 Joseph Bergeron, *St. Antoine de Tilly*, P.
 Jean Caouette, *Québec*, E.
 Emile Caron, *Québec*, E.
 Louis Carpentier, *Québec*, E.
 Joseph Casgrain, *Québec*, P.
 Gustave Chaussegros de Léry, *Québec*, E.
 Omer Côté, *Québec*, E.
 L.-Guil.-Philéas DeBlois, *Québec*, E.
 Ferdinand Dompierre, *Québec*, E.
 Jos.-Eugène Drolet, *Québec*, E.

- Thomas-Henry Fahey, *Québec*, E.
 François Gauthier, *Québec*, E.
 Chs.-Narcisse Gauvrouau, *Québec*, E.
 Wilfrid Gravel, *Québec*, E.
 Joseph Gûignard, *Idem*, E.
 Auguste Hamel, *Québec*, E.
 René Labbé, *Québec*, P.
 Philippe Laprise, *Québec*, E.
 Victor-Nap. Leclerc, *Québec*, E.
 Louis Lefebvre, *Québec*, E.
 Thomas Marceau, *St. Henri de Lauzon*, P.
 Jos-Wilfrid Marcoux, *Québec*, E.
 Chs.-Eus.-M. Martel, *Québec*, E.
 Olivier Moisan, *Québec*, E.
 Edouard Morin, *Idem*, E.
 Chs.-Eug. Pouliot, *Rivière-du-Loup*, P.
 Joseph Robitaille, *Québec*, E.
 Arth.-Et.-Jules Rouillard, *Québec*, E.
 Joseph Roy, *Québec*, E.
 Joseph Roy, *St. Charles*, P.
 Pierre Roy, *Malbaie*, P.
 Arthur St.-Pierre, *Québec*, E.
 Edmond Sylvain, *Québec*, E.
 J.-B.-Alphonse Trudel, *Québec*, E.
 William-Alex. Verge, *Carleton (Baie des Chaleurs)*, E.

SEPTIÈME.

- Wilfrid Bédard, *Québec*, E.
 Eugène Belleau, *Idem*, P.
 Joseph Bellenger, *Idem*, E.
 Samuel Benoit, *Idem*, P.
 Napoléon Blanchet, *Idem*, E.
 Herménégilde Bouffard, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Nap. Bolduc, *Québec*, E.
 Arthur Bourget, *St. Henri*, P.
 François Boutin, *Ste. Marie (Beauce)*, P.
 Pierre Brousseau, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 John Carey, *Québec*, E.
 Charles Chouinard, *Idem*, E.
 Charles Couture, *St. Bernard*, E.
 Philéas Delisle, *Québec*, E.
 Louis DeLéry, *Idem*, E.

- George Dion, *Québec*, E.
 Eugène DeBlois, *Idem*, E.
 Jules Dorion, *Idem*, E.
 Joseph Dugal, *Idem*, P.
 Joseph Fecteau, *St. Vital*, E.
 Alexandre Gauvreau, *Québec*, E.
 Eugène Gauvreau, *Idem*, E.
 François Fournier, *Idem*, E.
 Alphonse Gingras, *Idem*, P.
 Honoré Giroux, *Beauport*, E.
 Téléphore Grenier, *Québec*, E.
 Joseph Jacques, *Idem*, E.
 Joseph Juneau, *Idem*, E.
 Isidore Labrecque, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Félix Landry, *Baie des Chaleurs*, E.
 Emmanuel Larue, *Somerset*, E.
 Alphonse Lemieux, *Québec*, E.
 Joseph Lemieux, *Chicoutimi*, P.
 Narcisse L'Heureux, *St. Norbert*, P.
 Charles Marcotte, *Québec*, E.
 Napoléon Marcotte, *Idem*, P.
 Elzéar Martineau, *Idem*, P.
 Pierre Martineau, *St. François (Riv. du Sud)*, P.
 Louis Morin, *St. Arsène*, P.
 Alphonse Normand, *Québec*, E.
 Honoré Ouellet, *Idem*, E.
 Abraham Paradis, *Ancienne Lorette*, E.
 F.-Xavier Paradis, *Québec*, P.
 George Patoine, *Idem*, E.
 George Patton, *Idem*, E.
 George Plourde, *Rivière-du-Loup*, P.
 Odilon Poliquin, *Québec*, E.
 Napoléon Prévost, *Idem*, E.
 Joseph Rouleau, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Omer Roy, *St. Arsène*, E.
 Sabin Rhéaume, *Québec*, E.
 Louis Sanfaçon, *Idem*, E.
 Joseph Savard, *Idem*, E.
 Onésiphore Talbot, *St. Michel*, P.
 George Tessier, *Québec*, E.
 Joseph Trudel, *Montréal*, P.
 Arthur Vaillancourt, *Québec*, E.

Arthur Watters, *St. Augustin*, E.

HUITIÈME.

William Atkinson, *Montmorency*, P.
 Arthur Audette, *Québec*, E.
 Joseph Béland, *Québec*, E.
 Narcisse Bélanger, *Québec*, E.
 George Bellerive, *Idem*, E.
 Sévérin Benoit, *Idem*, P.
 William Blagdon, *Idem*, E.
 Edouard Blais, *Idem*, E.
 Moïse Blouin, *Idem*, E.
 Omer Boudreault, *Idem*, E.
 Joseph Boulet, *Idem*, E.
 Peter Carrol, *Idem*, P.
 Joseph Chouinard, *Idem*, E.
 Joseph Corriveau, *Idem*, E.
 Alfred Côté, *St. Christophe d'Arthabaska*, P.
 Emile Côté, *Québec*, P.
 Alexandre Defoy, *Québec*, E.
 Casimir Drolet, *Idem*, E.
 Joseph Dubois, *Idem*, E.
 Joseph Dugal, *Idem*, E.
 Napoléon Faucher, *Idem*, E.
 Clément Gamache, *Idem*, E.
 Ernest Gagnon, *Idem*, E.
 Benoit Garand, *Ste. Victoire d'Arthabaska*, E.
 Flavien Garand, *Idem*, E.
 Alphonse Garneau, *Québec*, E.
 Téléphore Germain, *Québec*, P.
 Ernest Giguère, *Idem*, E.
 Joseph Gingras, *Idem*, P.
 Arthur Hamel, *Idem*, E.
 Théofrède Hamel, *Idem*, E.
 Joseph Hamelin, *Idem*, E.
 Joseph Hudon, *Québec*, E.
 Joseph Jourdain, *Québec*, E.
 Auguste Laberge, *Idem*, E.
 Elzéar Laberge, *Idem*, E.
 Charles-E. Lemieux, *Idem*, E.
 Alphonse Morissette, *Idem*, E.
 Philippe Morissette, *Idem*, E.

Thomas O'Hare, *Québec, P.*
 Louis Paradis, *Ste. Foye, P.*
 Pascal Paradis, *Québec, E.*
 Ulzéric Parent, *Idem, E.*
 Alfred Plante, *Idem, E.*
 Alfred Primont, *Idem, E.*
 Elzéar Richard, *Idem, E.*
 Joseph Rochette, *Idem, E.*
 J.-Baptiste Sirois, *Idem, E.*
 Adolphe Tranquille, *Idem, E.*
 François Traversy, *Idem, E.*
 Eugène Turcotte, *Idem, E.*
 Arsène Vermette, *Idem, E.*
 Alfred Vézina, *Idem, E.*
 Charles Vincelette, *Beauport, P.*

NEUVIÈME.

Samuel Alain, *Québec, P.*
 Joseph Blanchet, *Idem, E.*
 Alfred Boily, *Idem, E.*
 Alexandre Boisvert, *Idem, E.*
 Siméon Cloutier, *Idem, E.*
 Narcisse Côté, *Idem, E.*
 James Culliton, *Idem, P.*
 Michael Culliton, *Idem, P.*
 D. Dallaire, *Idem, E.*
 Eugène Delisle, *Idem, E.*
 Claude Dénéchaud, *Idem, E.*
 Adélard Drapeau, *Idem, E.*
 Emmanuel Dubois, *Idem, E.*
 Philippe Dumoulin, *Idem, E.*
 Joseph Fecteau, *Idem, E.*
 Jos. Garneau, *Idem, E.*
 Jos. Gingras, *Idem, E.*
 Ulric Gingras, *Idem, E.*
 Edmond Giroux, *Idem, E.*
 Ovide Giroux, *Idem, E.*
 Irénée Goulet, *L'Ange-Gardiens, P.*
 Henri Hamel, *Québec, E.*
 Théophile Hébert, *Idem, E.*
 J.-Baptiste Jobin, *Idem, E.*
 Cyrille Laberge, *Idem, E.*

Narcisse Laberge,	Québec, E.
Ovide Labrecque,	Idem, E.
Thomas Labrecque,	St. Joseph de Lévis, P.
Cyrille Langlais,	Québec, E.
Eugène Larue,	Idem, P.
Alfred Legaré,	Idem, E.
Wilfrid Lemieux,	Idem, E.
Joseph Lepage,	Ste. Famille (Ile d'Orléans), E.
Alyre Lizotte,	Québec, E.
Théophile Lortie,	Idem, P.
Edmond Malouin,	Idem, P.
D. McDonald,	Idem, E.
Thomas Morin,	Idem, E.
Adolphe Morisset,	Idem, E.
Jean Morisset,	Idem, E.
Charles Murphy,	Hamilton, P.
Cornelius Murphy,	Idem, P.
John Noonan,	Québec, E.
Daniel O'Hare,	Idem, P.
Jos. Pageau,	Idem, E.
Alfred Pelletier,	Idem, E.
Jos. Petit-Clerc,	Idem, E.
Ed. Pourtier,	Idem, E.
L.-E. Rhéaume,	Idem, E.
Emile Rouleau,	Idem, E.
Philippe Terrien,	Idem, E.
Joseph Vaillancourt,	Idem, E.

Dist

Exce
 accessi
 Gonthi
 Boulet,
 Lauren
 Bellay,
 George
 Amph
 L. Assel
 Versio
 L. Assel
 Thème
 G. McGa
 Vers lo
 T. Gonth
 Versio
 A. Rhéau
 Thème
 L. Asselin
 Histoire
 L. Asselin
 Narrati
 non. ter
 Louis Ass
 Récitati
 ter accessi

Excellenc
 ler accessi
 4e do, Alp.
 Télésphe
 Amplifica
 Philippe Ma
 do, Narcisse

**Distribution solennelle des prix au Petit Séminaire de Québec,
le 9 Juillet 1869.**

RHÉTORIQUE.

Excellence.—1er prix, Alphonse Pouliot ; 2e do, Louis Asselin. 1er accessit, Cléophas Gagnon ; 2e do, Anselme Rhéaume ; 3e do, Théophile Gonthier. Mentions honorables, Ovide Godin, George McGauran, Philéas Boulet, Alfred Pâquin, Antoine Gobeil, Joseph Girard, Arthur Bourget, Laurent Cannon, Louis Vaudreuil, Adelbert Blanchet, François-Xavier Bellay, Pierre Annet, Narcisse Beaulé, Pierre Ruel, Tancrede Fortier, George Bolduc.

Amplification.—1er prix, C. Gagnon ; 2e do, A. Pouliot. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, T. Gonthier ; 3e do, A. Rhéaume.

Version latins.—1er prix, C. Gagnon ; 2e do, A. Pouliot. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, T. Gonthier ; 3e do, A. Rhéaume.

Thème latin.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, L. Asselin. 1er accessit, G. McGauran ; 2e do, A. Rhéaume ; 3e do, C. Gagnon.

Vers latins.—1er prix, A. Rhéaume ; 2e do, L. Asselin. 1er accessit, T. Gonthier ; 2e do, A. Pouliot ; 3e do, C. Gagnon.

Version grecque.—1er prix, C. Gagnon ; 2e do, L. Asselin. 1er accessit, A. Rhéaume ; 2e do, A. Pouliot ; 3e do, L. Cannon.

Thèmes grec.—1er prix, C. Gagnon ; 2e do, A. Pouliot. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, T. Gonthier ; 3e do, F.-X. Bellay.

Histoire du Canada.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, P. Ruel. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, C. Gagnon ; 3e do, A. Rhéaume.

Narration anglaise.—1er prix, George McGauran ; 2e do, Laurent Cannon. 1er accessit, Cléophas Gagnon ; 2e do, Anselme Rhéaume ; 3e do, Louis Asselin.

Récitation anglaise.—1er prix, Alph. Pouliot ; 2e do, Louis Asselin. 1er accessit, Cléop. Gagnon ; 2e do, Ovide Godin ; 3e do, Joseph Girard.

SECONDE.

Excellence.—1er prix, — ; 2e do, Michel Labrecque ; 3e do, Nap. Bernier. 1er accessit, Ernest Nadeau ; 2e do, Victor Huard ; 3e do, Edouard Carrier ; 4e do, Alp. Goulet. Mentions honorables, Philippe Masson, Narcisse Parant, Téléphore Marcoux, F.-X. Bélanger, Cyrille Labrecque.

Amplification.—1er prix, Michel Labrecque ; 2e do, Nap. Bernier ; 3e do, Philippe Masson. 1er accessit, Ernest Nadeau ; 2e do, Victor Huard ; 3e do, Narcisse Parant ; 4e do, —.

Version latine.—1er prix, —; 2e do, Michel Labrecque; 3e do, Nap. Bernier. 1er accessit, Victor Huard; 2e do, Ernest Nadeau; 3e do, Téléspore Marcoux; 4e do, Philippe Masson.

Thème latin.—1er prix, Michel Labrecque; 2e do, Téléspore Marcoux; 3e do, Edouard Carrier. 1er accessit, Ernest Nadeau; 2e do, Philippe Masson; 3e do, Victor Huard; 4e do, Nap. Bernier.

Version grecque.—1er prix, —; 2e do, Michel Labrecque; 3e do, Edouard Carrier. 1er accessit, Philippe Masson; 2e do, Nap. Bernier; 3e do, Ernest Nadeau; 4e do, Alp. Goulet.

Thème grec.—1er prix, —; 2e do, Nap. Bernier; 3e do, Ernest Nadeau. 1er accessit, Michel Labrecque; 2e do, Edouard Carrier; 3e do, Victor Huard; 4e do, Téléspore Marcoux.

Vers latins.—1er prix, Alp. Goulet; 2e do, Nap. Bernier; 3e do, Michel Labrecque. 1er accessit, Ernest Nadeau; 2e do, Edouard Carrier; 3e do, Onésiphore Labrie; 4e do, Victor Huard.

Histoire du Moyen Age.—1er prix, Ernest Nadeau; 2e do, Michel Labrecque; 3e do, Nap. Bernier. 1er accessit, Narcisse Parant; 2e do, Alp. Goulet; 3e do, Onésiphore Labrie; 4e do, Swibert Larue.

Narration anglaise.—1er prix, Eric Audette; 2e do, Arthur Caron; 3e do, F.-X. Rinfret. 1er accessit, Ernest Nadeau; 2e do, F.-X. Bélanger; 3e do, Nap. Bernier; 4e do, Téléspore Marcoux.

Récitation anglaise.—1er prix, Eric Audette; 2e do, Edouard Carrier; 3e do, Ernest Nadeau. 1er accessit, F.-X. Bélanger; 2e do, Arthur Caron; 3e do, Victor Huard; 4e do, Joseph Allair.

TROISIÈME.

Excellence.—1er prix, Placide Roy; 2e do, Arthur Belleau; 3e do, Jean-B. Bérubé. 1er accessit, Alphonse Beaudet; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Jean-B. Côté; 4e do, Charles Bernier. Mentions honorables, Edouard Lamontagne, William Finnigan, Jean Langelier, Elzéar Moisan, Ernest Bourget, Joseph Godbout, George Roy, Charles-Lespérance, Ernest Smith, Charles Langelier, George Tanguay, Charles Proulx, Amédée Robitaille, Ernest Myrand, Oct. Delisle, Elzéar Tessier, Alfred Réna.

Narration.—1er prix, Arthur Belleau; 2e do, Ernest Myrand; 3e do, Charles-Lespérance. 1er accessit, Charles Langelier; 2e do, Jean Langelier; 3e do, Jean-B. Bérubé; 4e do, Delphis Brochu.

Version latine.—1er prix, —; 2e do, Placide Roy; 3e do, Arthur Belleau. 1er accessit, Jean Langelier; 2e do, Jean-B. Côté; 3e do, Jean-B. Bérubé; 4e do, Charles Langelier.

Version grecque.—1er prix, Arthur Belleau; 2e do, Placide Roy; 3e do, Jean Langelier. 1er accessit, Edouard Lamontagne; 2e do, Jean-B. Côté; 3e do, Elzéar Moisan; 4e do, Charles Bernier.

Ver
Jean-
3e do,
Thè
Arthu
3e do,
Thè
Beaud
Edoua
Arit
Joseph
Jean-B
Thèn
3e do,
Brochu
Récit
3e do,
Brochu
Excel
Bélang
3e do, J
Mathieu
goire, F
sette, E
Edouard
Mathieu,
Versio
Alfred D
3e do, L
Thème
Th. Casg
Wencesl
Elémén
Jean Cha
do, Georg
Vers la
Bilodeau.
O'Donnell
Arithm

Vers latins.—1er prix, Arthur Belleau; 2e do, Placide Roy; 3e do, Jean-B. Côté. 1er accessit, Charles Bernier; 2e do, Alphonse Beaudet; 3e do, Jean-B. Bérubé; 4e do, Elzéar Moisan.

Thème latin.—1er prix, Placide Roy; 2e do, Jean Langelier; 3e do, Arthur Belleau. 1er accessit, Delphis Brochu; 2e do, Charles Bernier; 3e do, Jean-B. Bérubé; 4e do, Alphonse Beaudet.

Thème grec.—1er prix, ———; 2e do, Charles Bernier; 3e do, Alphonse Beaudet. 1er accessit, William Finnigan; 2e do, Ernest Bourget; 3e do, Edouard Lamontagne; 4e do, Joseph Côté.

Arithmétique.—1er prix, Placide Roy; 2e do, Elzéar Moisan; 3e do, Joseph Côté. 1er accessit, Alfred Réna; 2e do, Arthur Belleau; 3e do, Jean-B. Bérubé; 4e do, Octave Delisle.

Thème anglais.—1er prix, William Finnigan; 2e do, Arthur Belleau; 3e do, Jean-B. Bérubé. 1er accessit, Joseph Godbout; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Ernest Smith; 4e do, George Roy.

Récitation anglaise.—1er prix, William Finnigan; 2e do, Joseph Roy; 3e do, Charles Lespérance. 1er accessit, Arthur Belleau; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Placide Roy; 4e do, Ernest Myrand.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er prix, Jean Chaisson; 2e do, Ths. Casgrain; 3e do, F.-X. Bélanger. 1er accessit, Alf. DeLachevrotière; 2e do, Wenceslas Bilodeau; 3e do, Joseph Couture; 4e do, Louis Dugal. Mentions honorables, Olivier Mathieu, Gabriel Lachance, Alfred Pouliot, Arthur Vincelette, George Grégoire, Fidèle Martineau, Onésime Tremblay, Adjudor Samson, Alfred Morissette, Eloi Laliberté, Alfred Fortier, Antoine Belleau, Arthur Labrie, Edouard Pagé, Olivier Frenette, Narcisse Brunet, John O'Donnell, Joseph Mathieu, Cyrille Amiot, Médéric Constantin.

Version latine.—1er prix, Ths. Casgrain; 2e do, Jean Chaisson; 3e do, Alfred De Lachevrotière. 1er accessit, Jos. Couture; 2e do, Gabr. Lachance; 3e do, Ls. Dugal; 4e do, Alfr. Pouliot.

Thème latin.—1er prix, Jean Chaisson; 2e do, Jos. Couture; 3e do, Th. Casgrain. 1er accessit, Arthur Vincelette; 2e do, Ls. Dugal; 3e do, Wenceslas Bilodeau; 4e do, Alfred DeLachevrotière.

Éléments grecs.—1er prix, F.-X. Bélanger; 2e do, Ths. Casgrain; 3e do, Jean Chaisson. 1er accessit, Wenc. Bilodeau; 2e do, Fidèle Martineau; 3e do, George Grégoire; 4e do, Ls. Dugal.

Vers latins.—1er prix, Ls. Dugal; 2e do, Jos. Couture; 3e do, Wenc. Bilodeau. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, Th. Casgrain; 3e do, John O'Donnell; 4e do, Arthur Labrie.

Arithmétique.—1er prix, Jean Chaisson; 2e do, Onésime Tremblay; 3e

do, Alfred Fortier. 1er accessit, Wences. Bilodeau; 2e do, Lawrence Stafford; 3e do, F.-X. Bélanger; 4e do, George Grégoire.

Histoire romaine.—1er prix, Jean Chaisson; 2e do, Olivier Mathieu; 3e do, Ths. Casgrain. 1er accessit, A. DeLachevrotière; 2e do, Gabriel Lachance; 3e do, Wenc. Bilodeau; 4e do, John O'Donnell.

Géographie d'Amérique.—1er prix, Alf. DeLachevrotière; 2e do, Jean Chaisson; 3e do, Olivier Mathieu. 1er accessit, Th. Casgrain; 2e do, Eloi Laliberté; 3e do, Wenc. Bilodeau; 4e do, Arthur Vincelette.

Thème anglais.—1er prix, George Grégoire; 2e do, Thomas Casgrain; 3e do, Jean Chaisson. 1er accessit, John O'Donnell; 2e do, Alfred Pouliot; 3e do, Lawrence Stafford; 4e do, Adjutor Samson.

Récitation anglaise.—1er prix, Olivier Mathieu; 2e do, George Grégoire; 3e do, F.-X. Bélanger. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, Ths. Casgrain; 3e do, Alfred Morissette; 4e do, Adjutor Samson.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Arthur Poliquin; 3e do, François Faguy. 1er accessit, Arthur Poulin; 2e do, Cyrille Noël; 3e do, Samuel Gendron; 4e do, Hippolyte Dallaire. Mentions honorables, Louis Turgeon, Joseph Sylvain, Victor Livernois, Alfred Cloutier, Bruneau Drollet, Médéric Tremblay, Henri Cimon, Paul Lachance, Urbain Lapointe.

Versetion latine.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Arthur Poliquin; 3e do, Hippolyte Dallaire. 1er accessit, Samuel Gendron; 2e do, Louis Turgeon; 3e do, François Faguy; 4e do, Arthur Poulin.

Thème latin.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Arthur Poliquin; 3e do, Arthur Poulin. 1er accessit, François Faguy; 2e do, Hippolyte Dallaire; 3e do, Cyrille Noël; 4e do, Samuel Gendron.

Exercices français.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Arthur Poulin; 3e do, Arthur Poliquin. 1er accessit, Samuel Gendron; 2e do, Joseph Sylvain; 3e do, Hippolyte Dallaire; 4e do, Victor Livernois.

Histoire.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Louis Turgeon; 3e do, Fran. Faguy. 1er accessit, Hippolyte Dallaire; 2e do, Cyrille Noël; 3e do, Joseph Sylvain; 4e do, Arthur Poulin.

Géographie.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Louis Turgeon; 3e do, Cyrille Noël. 1er accessit, François Faguy; 2e do, Henri Cimon; 3e do, Arthur Poulin; 4e do, Médéric Tremblay.

Arithmétique.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Cyrille Noël; 3e do, Samuel Gendron. 1er accessit, Arthur Poulin; 2e do, François Faguy; 3e do, Hippolyte Dallaire; 4e do, Joseph Sylvain.

Mémoire.—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, Cyrille Noël; 3e do, François Faguy. 1er accessit, Arthur Poliquin; 2e do, Hippolyte Dallaire; 3e do, Louis Turgeon; 4e do, Victor Livernois.

Es
3e do
Noël
Rè
Louis
do, S

Evo
Willi
Wilfr
Sylva

Ver
Pouli
Olivier

Thè
Marc

Devo
3e do, J
Moisan

Histo
Joseph
3e do, J

Géogr
Eugène
3e do, T

Arithm
naire; 3
Wilfrid

Mémoi
Eugène
3e do, Jos

Exercic
do, René
3e do, Jos

Récitati
3e do, Ren
ron; 3e d

Exercices anglais.—1er prix, Louis Burroughs ; 2e do, Arthur Poliquin ; 3e do, Samuel Gendron. 1er accessit, James McFarlane ; 2e do, Cyrille Noël ; 3e do, Bruneau Drolet ; 4e do, Joseph Sylvain.

Récitation anglaise.—1er prix, Cyrille Noël ; 2e do, François Faguy ; 3e do, Louis Turgeon. 1er accessit, Arthur Poliquin ; 2e do, Bruneau Drolet ; 3e do, Samuel Gendron ; 4e do, Philippe Malouin.

SIXIÈME.

Excellence.—1er prix, Eugène Drolet ; 2e do, Eugène Pouliot ; 3e do, William Verge. 1er accessit, Olivier Moisan ; 2e do, René Labbé ; 3e do, Wilfrid Marcoux ; 4e do, Joseph Bergeron. Mention honorable, Edmond Sylvain.

Version latine.—1er prix, — ; 2e do, Eugène Drolet ; 3e do, Eugène Pouliot. 1er accessit, William Verge ; 2e do, Wilfrid Marcoux ; 3e do, Olivier Moisan ; 4e do, René Labbé.

Thème latin.—1er prix, Eugène Drolet ; 2e do, W. Verge ; 3e do, W. Marcoux. 1er accessit, Eugène Pouliot ; 2e do, Olivier Moisan ; 3e do, — ; 4e do, —.

Devoirs français.—1er prix, William Verge ; 2e do, Eugène Drolet ; 3e do, Eugène Pouliot. 1er accessit, Wilfrid Marcoux ; 2e do, Olivier Moisan ; 3e do, René Labbé ; 4e do, Joseph Guignard.

Histoire.—1er prix, Eugène Pouliot ; 2e do, Eugène Drolet ; 3e do, Joseph Bergeron. 1er accessit, Edmond Sylvain ; 2e do, Philippe Laprise ; 3e do, Joseph Roy, Pens. ; 4e do, Gustave Chaussegros de Léry.

Géographie.—1er prix, Joseph Bergeron ; 2e do, Eugène Pouliot ; 3e do, Eugène Drolet. 1er accessit, Edmond Sylvain ; 2e do, François-X. Bégin ; 3e do, Thomas Marceau ; 4e do, René Labbé.

Arithmétique.—1er prix, Auguste Hamel ; 2e do, Joseph Roy, Pensionnaire ; 3e do, Edmond Sylvain. 1er accessit, Olivier Moisan ; 2e do, Wilfrid Gravel ; 3e do, Eugène Pouliot ; 4e do, William Verge.

Mémoire.—1er prix, Edmond Sylvain ; 2e do, Joseph Bergeron ; 3e do, Eugène Pouliot. 1er accessit, Thomas Fahey ; 2e do, Philippe Laprise ; 3e do, Joseph Guignard ; 4e do, William Verge.

Exercices anglais.—1er prix, Eugène Drolet ; 2e do, William Verge ; 3e do, René Labbé. 1er accessit, Philéas DeBlois ; 2e do, Thomas Fahey ; 3e do, Joseph Casgrain ; 4e do, Wilfrid Marcoux.

Récitation anglaise.—1er prix, William Verge ; 2e do, Eugène Drolet ; 3e do, René Labbé. 1er accessit, Eugène Pouliot ; 2e do, Joseph Bergeron ; 3e do, Edmond Sylvain ; 4e do, Philéas DeBlois.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er prix, Félix Landry; 2e do, Onési. Talbot; 3e do, Charles Couture. 1er accessit, Arthur Watters; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Joseph Fecteau; 4e do, Abraham Paradis. Mentions honorables, Odilon Poliquin, Honoré Ouellet, Napoléon Bolduc, Narcisse L'Heureux, Philéas Delisle, François Boutin, Alexandre Gauvreau, Joseph Lemieux, John Carey, Omer Roy, Joseph Bellenger, Joseph Savard, Eugène Gauvreau, Napoléon Blanchet, Jules Dorion, Napoléon Prévost, Joseph Juneau, Emmanuel Larue, Téléphore Grenier, Herménégilde Bouffard.

Version.—1er prix, Félix Landry; 2e do, Onési. Talbot; 3e do, Charles Couture. 1er accessit, Nap. Bolduc; 2e do, François Boutin; 3e do, Joseph Lemieux; 4e do, Honoré Ouellet.

Thème.—1er prix, Félix Landry; 2e do, Arthur Watters; 3e do, Alphonse Lemieux. 1er accessit, Onésiphore Talbot; 2e do, Charles Couture; 3e do, Abraham Paradis; 4e do, Joseph Fecteau.

Exercices Français.—1er prix, Charles Couture; 2e do, Onés. Talbot; 3e do, Félix Landry. 1er accessit, Abraham Paradis; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Arthur Watters; 4e do, John Carey.

Aritmétique.—1er prix, Charles Couture; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Arthur Watters. 1er accessit, François Boutin; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Joseph Savard; 4e do, Onésiph. Talbot.

Mémoire.—1er prix, Joseph Fecteau; 2e do, Arthur Watters; 3e do, Herménégilde Bouffard. 1er accessit, Abraham Paradis; 2e do, Honoré Ouellet; 3e do, Alphonse Lemieux; 4e do, Odilon Poliquin.

Exercices anglais.—1er prix, Félix Landry; 2e do, Onésiphore Talbot; 3e do, John Carey. 1er accessit, Joseph Couture; 2e do, Napoléon Bolduc; 3e do, Joseph Fecteau; 4e do, Eugène Gauvreau.

Récitation anglaise.—1er prix, Félix Landry; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Onésiphore Talbot. 1er accessit, Joseph Savard; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Abraham Paradis; 4e do, Napoléon Bolduc.

HUITIÈME.

Langue française.—1er prix, Moïse Blouin; 2e do, Joseph Hamelin; 3e do, Joseph Dugal. 1er accessit, Flavien Garand; 2e do, Arthur Audette; 3e do, Alphonse Garneau; 4e do, Joseph Rochette.

Aritmétique.—1er prix, William Blagdon; 2e do, Moïse Blouin; 3e do, William Atkinson. 1er accessit, Thomas O'Hare; 2e do, Flavien Garand; 3e do, Téléphore Germain; 4e do, Eugène Turcotte.

Mémoire.—1er prix, Charles Vincelette; 2e do, Louis Paradis; 3e do, Joseph Dugal. 1er accessit, Joseph Rochette; 2e do, Joseph Hamelin; 3e do, Alphonse Morissette; 4e do, Moïse Blouin.

Exercices anglais.—1er prix, Clément Gamache; 2e do, Louis Paradis; 3e do, Arthur Audette. 1er accessit, William Atkinson; 2e do, Joseph Dugal; 3e do, Flavien Garand; 4e do, Thomas O'Hare.

Récitation anglaise.—1er prix, Clément Gamache; 2e do, Arthur Audette; 3e do, Alphonse Morissette. 1er accessit, Joseph Hamelin; 2e do, Adolphe Tranquille; 3e do, Charles Vincelette; 4e do, Moïse Blouin.

NEUVIÈME.

Exercices français.—1er prix, Joseph-Charles Vaillancourt; 2e do, Henri Hamel; 3e do, Narcisse Côté. 1er accessit, Joseph Fecteau; 2e do, Alyre Lizotte; 3e do, Joseph Garneau; 4e do, Irénée Goulet.

Arithmétique.—1er prix, Henri Hamel; 2e do, Alfred Legaré; 3e do, Narcisse Laberge. 1er accessit, Joseph Garneau; 2e do, Narcisse Côté; 3e do, Daniel O'Hare; 4e do, Samuel Alain.

Mémoire.—1er prix, Henri Hamel; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Joseph Vaillancourt. 1er accessit, Alfred Legaré; 2e do, Wilfrid Lemieux; 3e do, Ulric Gingras; 4e do, Philippe Picard.

Langue anglaise.—1er prix, Ulric Gingras; 2e do, Henri Hamel; 3e do, Charles Murphy. 1er accessit, Daniel O'Hare; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, James Culliton; 4e do, Wilfrid Lemieux.

DESSIN.

1er prix, Théophile Levasseur; 2e do, John O'Donnell; 3e do, Edouard Petitclerc. 1er accessit, Joseph Bolduc; 2e do, Charles Lespérance; 3e do, Hippolyte Dallaire.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Cet établissement, situé dans la ville de Lévis, en face de Québec, est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Il est sous la direction du Séminaire de Québec en ce qui concerne l'enseignement et la discipline.

Le cours d'études est de cinq années, partagées en cours supérieur et en cours inférieur.

Le cours inférieur, qui n'est autre chose qu'une bonne école, comprend les deux premières années. Par un arrangement conclu entre MM. les commissaires d'école et la corporation du collège, l'école élémentaire de l'arrondissement de Notre-Dame de Lévis se fait dans le collège même, et sous la surveillance morale de M. le Directeur, ce qui permet de recevoir dans le pensionnat des enfants plus jeunes et moins avancés que ceux que l'on admet ordinairement dans les collèges.

Le cours supérieur comprend les trois dernières années. Les principaux objets de l'enseignement sont les langues française et anglaise, la calligraphie, la tenue des livres dans les deux langues, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, des notions élémentaires des sciences, la littérature et la rhétorique, l'architecture et le dessin linéaire, la télégraphie et la phonographie.

En dehors du cours commercial, il y a aussi quelques classes élémentaires de latin, au sortir desquelles les élèves peuvent entrer dans un collège pour y terminer leurs études.

Directeur (1868-69).

M. PIERRE ROUSSEL.

Procurseur et économiste.

M. JOSEPH HOFFMAN.

Professeurs.

**MM. A. BLAIS,
P. LESSARD,
G. GIROUX,
C. BROCHU,
F. CINQ-MARS,
THOMAS WHITTY.**

Calen
Perso
Facul
Facul
Facul
Facul
Degré
Prix M
Conco
Elèves
Etudia
Cours
Ordre
Les M
Règlem
Règlem
Dr
Règlem
Cours p
Extrait
Directio
scri
Règlem
Règlem
Règlem
Règlem
l'Un
Règlem
Matières
en ju
Débours
Prix de
Prix de

Séminaire
Grand Sé
Petit Sé
Elèves du
Distributio
Collège de

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Calendrier	3
Personnel de l'Université	9
Faculté de Théologie	11
Faculté de Droit	12
Faculté de Médecine	13
Faculté des Arts	14
Degrés conférés depuis le dernier Annuaire.	15
Prix Morrin—1867-68	16
Concours de Poésie Française, 1868	16
Elèves—1868-69	16
Etudiants non inscrits—1868-69	17
Cours des facultés—1869-70	20
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis	25
Les Martyrs de la foi en Canada, poésie de M. E. Prud'homme	27
Règlement concernant l'enseignement de la faculté de Droit.....	57
Règlement concernant les certificats de cours dans la faculté de Droit	58
Règlement concernant l'enseignement de la faculté de Médecine....	58
Cours pratiques de la faculté de Médecine.....	62
Extrait du règlement concernant le costume.....	63
Direction pour les candidats au Baccalauréat ès Arts et à l'In- scription	64
Règlement concernant le prix Morrin.....	65
Règlement concernant le concours de poésie française.....	67
Règlement concernant la Discipline.....	68
Règlement concernant la conduite des élèves et autres étudiants à l'Université	71
Règlement des élèves internes de l'Université.....	73
Matières des épreuves pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts, en juillet 1869.....	77
Déboursés que les élèves ont à faire (année 1869-70).....	81
Prix des cours de Droit (1869-70).....	82
Prix des cours de Médecine (1869-70).....	83
—	
Séminaire de Québec (1868-69)	iii
Grand Séminaire.....	iv
Petit Séminaire	v
Elèves du Petit Séminaire	vi
Distribution des prix au Petit Séminaire.....	xvii
Collège de Notre-Dame de Lévis.....	xxiv